

**CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 FEVRIER 2013**

**Compte-rendu conformément
à l'article L 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

--==oOo==--

L'an deux mil treize, le vingt huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 21 février 2013, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Membres composant le Conseil Municipal : -----33
Membres en exercice : -----33
Membres présents et/ou représentés : -----21
Membres absents : -----12

Secrétaire de séance :

Mme PELISSIER

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme SEIGNEUR, Mme BRECHU, M. PERROT, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLEE, M. BUTIN, M. PIAT, Melle RONDEAU, M. PEGURRI, Mme DIAS, Mme BONGARD, Mme FUENTES, M. GARRIGUES, Mme CHOLET, M. CADET, Mme FAGIANI.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme POGGI donne pouvoir à M. DEMUYNCK

Mme DENAIS donne pouvoir à M. PELISSIER

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAMIDANI, Mme GONNET, M. FACON, Mme MIMOUN, M. NERMOND, M. AGBE, Mme SOLIBIEDA, M. ADRIAENSSENS, Mme DOUCET, M. LABOULAYE, Mme SUCHOD, M. LEOUE.

Le Conseil Municipal du 28 février 2013 a été préparé par :

I. Délégation des affaires scolaires et de l'enfance :

Maire-Adjoint : M. PELISSIER

Conseillers municipaux délégués : Mme DENAIS, Mme BONGARD

II. Délégation du personnel, de l'activité économique, du commerce et de l'artisanat :

Maire-Adjoint : Mme SEIGNEUR

Conseillers municipaux délégués : M. CADET, M. FACON

III. Délégation jeunesse :

Maire-Adjoint : Mme BRECHU

Conseillers municipaux délégués : Melle RONDEAU, M. NERMOND

IV. Délégation des services techniques, travaux et espaces verts :

Maire-Adjoint : M. PERROT

Conseillers municipaux délégués : M. PEGURRI, M. PIAT

V. Délégation du service urbanisme :

Maire-Adjoint : M. PERROT

Conseillers municipaux délégués : M. BUTIN, Mme CHOLET

VI. Délégation des finances :

Maire-Adjoint : M. MALAYEUDE

Conseillers municipaux délégués : Mme MIMOUN, Mme CHOLET

VII. Délégation des sports :

Maire-Adjoint : Mme PELISSIER

Conseiller Municipaux délégués : M. PIAT, Mme FUENTES, M. ADRIAENSSENS

VIII. Délégation du service culture, emploi et formation :

Maire-Adjoint : M. VALLEE

Conseillers municipaux délégués : Mme DIAS, M. HAMIDANI

IX. Délégation des affaires sociales, solidarité entre générations, handicapés, crèches et santé

Maire-Adjoint : Mme POGGI

Conseillers municipaux délégués : M. NERMOND, M. GARRIGUES

Autres :

-**Sécurité publique et circulation** : Mme PELISSIER, Maire-Adjoint

-**Affaires générales, état civil, nouvelles technologiques et cimetière** : M. FACON, Conseiller Municipal Délégué

-**Service des Fêtes et Cérémonies** : M. PEGURRI, Conseiller Municipal Délégué

Les différents points ont été débattus lors des commissions communales suivantes :

- Commission des finances :

Date : Mardi 26 février 2013

Présents : M. MALAYEUDE, Mme CHOLET

Absents excusés : Mme MIMOUN, M. LABOULAYE

- Commission des services techniques, travaux et espaces verts :

Date : Lundi 25 février 2013

Présents : M. PERROT, M. PEGURRI, M. PIAT, M. ADRIAENSSENS

- Commission du service urbanisme :

Date : Lundi 25 février 2013

Présents : M. PERROT, M. BUTIN, Mme CHOLET

Absentes excusées : Mme SOLIBIEDA

- Commission des affaires scolaires et de l'enfance :

Date : Lundi 25 février 2013

Présent : M. PELISSIER, Mme BONGARD

Absents excusés : Mme DENAIS, M. LEOUE

- Commission du personnel, de l'activité économique et de l'artisanat :

Date : Mardi 26 février 2013

Présents : Mme SEIGNEUR, M. CADET

Absents excusés : M. FACON, Mme SUCHOD

- Commission jeunesse :

Date : Lundi 25 février 2013

Présent : Mme BRECHU

Absents excusés : M. NERMOND, Melle RONDEAU, Mme SOLIBIEDA

- Commission du service culture, emploi et formation :

Date : Vendredi 22 février 2013

Présents : M. VALLEE, Mme SUCHOD

Absents excusés : Mme DIAS, M. HAMIDANI

- Commission des sports et de la sécurité :

Date : Lundi 25 février 2013

Présents : Mme PELISSIER, M. PIAT

Absents excusés : Mme FUENTES, M. ADRIAENSSENS

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET EXECUTOIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2131-1 DU MEME CODE :

- Décision Municipale n°2013-005 du 10 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Travaux d'aménagement de locaux pour les Ateliers de la Régie municipale : Bâtiment et Espaces Verts 2/4 allée Roland Garros – 93360 Neuilly-Plaisance Lot n°1 : Maçonnerie.

- Décision Municipale n°2013-006 du 10 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Travaux d'aménagement de locaux pour les Ateliers de la Régie municipale : Bâtiment et Espaces Verts 2/4 allée Roland Garros – 93360 Neuilly-Plaisance Lot n°2 : Serrurerie.

- Décision Municipale n°2013-007 du 10 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Travaux d'aménagement de locaux pour les Ateliers de la Régie municipale : Bâtiment et Espaces Verts 2/4 allée Roland Garros – 93360 Neuilly-Plaisance Lot n°3 : Electricité.

- Décision Municipale n°2013-008 du 10 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Travaux d'aménagement de locaux pour les Ateliers de la Régie municipale : Bâtiment et Espaces Verts 2/4 allée Roland Garros – 93360 Neuilly-Plaisance Lot n°4 : Plomberie.

- Décision Municipale n°2013-009 du 10 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Travaux d'aménagement de locaux pour les Ateliers de la Régie municipale : Bâtiment et Espaces Verts 2/4 allée Roland Garros – 93360 Neuilly-Plaisance Lot n°5 : Peinture, sol, faux plafonds.

- Décision Municipale n°2013-010 du 10 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Travaux d'aménagement de locaux pour les Ateliers de la Régie municipale : Bâtiment et Espaces Verts 2/4 allée Roland Garros – 93360 Neuilly-Plaisance Lot n°6 : Chauffage.

- Décision Municipale n°2013-011 du 15 janvier 2013 : Contrat d'occupation à titre exceptionnel et transitoire d'un logement communal de type F2 (44m², 1^{er} étage cour gauche) sis 17 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2013-012 du 15 janvier 2013 : Contrat d'occupation à titre exceptionnel et transitoire d'un logement communal de type F3 (64m², 2^{ème} étage gauche) sis 31 rue du Général Leclerc à Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2013-013 du 18 janvier 2013 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit de structures sportives situées à Neuilly-Plaisance entre l'association AL AMEL (L'Espoir) et la Ville de Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2013-014 du 16 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 30 du code des marchés publics – Séjours de vacances Printemps-été 2013 pour les 6/12 ans – Lot n°1 printemps 2013 : séjour de vacances 6-12 ans séjour thématique.
- Décision Municipale n°2013-015 du 16 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 30 du code des marchés publics – Séjours de vacances Printemps-été 2013 pour les 6/12 ans – Lot n°2 Été 2013 : séjour de vacances 6-12 ans – mer (Côte Atlantique).
- Décision Municipale n°2013-016 du 17 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Contrat de maintenance sur site pour le terminal Carte Bancaire.
- Décision Municipale n°2013-017 du 14 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Convention de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours par la Protection Civile de Paris pour la réception intitulée « Vœux de la municipalité 2013 » au Stade Municipal à Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2013-018 du 15 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Contrat de mission de support technique pour le site Internet de la Ville de Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2013-019 du 21 janvier 2013 : Contrat d'occupation à titre exceptionnel et transitoire d'un logement communal de type studio (20 m², RDC gauche) sis 17 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2013-020 du 21 janvier 2013 : Contrat d'occupation à titre exceptionnel et transitoire d'un logement communal de type F2 (45 m², 1^{er} étage) sis 17 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2013-021 du 22 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Maintien en conditions opérationnelles et gestion dynamique du Bassin Lamarque de la Ville de Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2013-022 du 30 janvier 2013 : Contrat acquisition d'une solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.
- Décision Municipale n°2013-023 du 30 janvier 2013 : Convention de mise à disposition à titre gratuit de structures sportives situées à Neuilly-Plaisance à l'association DAKBE FOOTBALL CLUB PARIS.
- Décision Municipale n°2013-024 du 28 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Convention de réservation pour le séjour équestre à destination des jeunes de 6 à 10 ans du 22 au 27 juillet 2013 à Conches.
- Décision Municipale n°2013-025 du 04 février 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Convention d'abonnement à la mise à jour ORACLE.
- Décision Municipale n°2013-026 du 1^{er} février 2013 : Extension de la régie de recettes « Enfance ».
- Décision Municipale n°2013-027 du 28 janvier 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Mission d'assistance et d'accompagnement pour l'élaboration du dossier de consultation pour le marché de renouvellement des services de télécommunication.
- Décision Municipale n°2013-028 du 04 février 2013 : Marché conclu selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du code des marchés publics – Fourniture et livraison de mobilier de bureau pour la ville de Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2013-029 du 03 février 2013 : Contrat d'abonnement à la flotte GPRS concernant les 6 panneaux électroniques de la ville de Neuilly-Plaisance.

Aucune autre observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2013.

Notre volonté a toujours été de faire de Neuilly-Plaisance une ville qui vit, malgré sa proximité avec la capitale et les offres qu'elle propose, tout en ayant une politique financière qui ne soit pas pénalisante pour les nocéens.

C'est pourquoi cette année encore, nous allons poursuivre trois objectifs :

1 – Limiter la pression fiscale

a) Depuis 2006, les impôts locaux n'ont pas augmenté à Neuilly-Plaisance et cette année encore, le budget a été élaboré en tenant compte d'une non-augmentation, malgré les incertitudes qui planent sur les dotations d'Etat.

Cette mesure concerne la taxe d'habitation bien sûr, la taxe foncière (nous sommes une des très rares communes à exonérer de taxe foncière les constructions nouvelles pendant les deux premières années), mais également la CFE (cotisation foncière des entreprises) dont le taux et la cotisation minimale sont fixées par le Conseil Municipal. A Neuilly-Plaisance, nous avons choisi de ne pas augmenter ce taux (27,76%) qui aujourd'hui est le deuxième plus bas du département. Quant à la cotisation minimale, nous avons le choix de ne pas délibérer pour l'augmenter. Elle est donc aujourd'hui basée sur le montant de la base minimum de la taxe professionnelle appliquée en 2009.

b) Par ailleurs, offrir des services et des activités à moindre coût fait partie intégrante de nos objectifs permanents. Après avoir très faiblement augmenté nos tarifs en 2012 (2% en moyenne, correspondant à l'inflation), ils seront maintenus cette année. Cela permettra de compenser modestement les politiques de rigueur d'autres collectivités, qui ont pu conduire à de très fortes augmentations de tarifs afin d'équilibrer leur budget (ex : augmentation de 100% du tarif de cantine des collèves en 2013, de 166% de la carte améthyste en 2010...).

2 – Diminuer les dépenses

Le premier objectif ne peut être atteint sans le second, qui consiste à réduire les dépenses compressibles. C'est ce que nous faisons chaque année, en étudiant dans le détail chaque dépense proposée dans le cadre de la préparation budgétaire qui dure environ 5 mois.

Pour autant, il n'est pas question de réduire la masse salariale et d'augmenter le taux de chômage, ni même de réduire le pouvoir d'achat des agents communaux en diminuant leur régime indemnitaire ou leurs heures supplémentaires, alors même qu'ils ont toujours été disponibles y compris en dehors de leur temps de travail, et rigoureux et professionnels dans l'exécution de leurs missions de service public.

Nous allons même, cette année encore, proposer l'inscription au budget de 10 emplois aidés (CAE et contrat d'avenir), car même s'il s'agit malheureusement d'un simple traitement social du chômage, nombre de candidats à ces postes ne peuvent obtenir un emploi et espérer une réinsertion que par ce biais.

Nous allons en revanche, comme nous le faisons depuis plusieurs années, vérifier s'il ne peut y avoir une réaffectation des dépenses par le jeu de mutations internes, qui sont profitables aux contribuables, tout comme aux agents souvent satisfaits du renouveau de leurs missions.

C'est exactement dans cet esprit que nous procédons à une réaffectation des autres dépenses en fonction des besoins identifiés des nocéens.

Et malgré cette maîtrise des dépenses, nous continuerons à créer ou expérimenter des services ou des projets nouveaux, comme c'est le cas avec le projet « Booste ta scolarité », dont le premier volet débute la semaine prochaine.

Les investissements ne seront pas non plus supprimés, puisque là encore nous avons des projets très divers à mener. Je ne citerai que l'ouverture d'une nouvelle structure multi-accueil de 20 places pour les plus de 18 mois, la réalisation d'une bulle de tennis sur le court n°4 et sa rénovation, l'acquisition d'un dernier logement au 66, avenue du Président Roosevelt, afin de céder la totalité de l'immeuble à un bailleur qui étudie la réalisation de logements sociaux et la réhabilitation du bâtiment (augmentant ainsi le taux de 20% que nous avons atteint avec les projets en cours de construction) ; nous poursuivons également les négociations avec l'entreprise Lafarge pour l'acquisition des terrains qui permettront un agrandissement du Parc des Côteaux d'Avron.

3 – Augmenter les recettes

Parallèlement à la réduction des dépenses et tout en n'augmentant pas la pression fiscale, nous cherchons en permanence à augmenter nos recettes, même si ces recettes dépendent en partie des décisions inscrites dans la loi de finances (gel des dotations d'état, augmentation de notre participation à la péréquation...).

Pour l'autre partie, elles dépendent de la richesse des contribuables (nocéens ou entreprises). C'est pourquoi nous avons notamment multiplié les actions en faveur du développement économique : nous avons déjà recruté un ambassadeur du commerce qui favorise l'implantation de nouvelles boutiques tout en veillant à l'équilibre général fragile ; nous avons étendu le service voiturier au jeudi et pu observer une augmentation de la fréquentation, y compris sur des mois en théorie « creux » (janvier/février) ; nous avons mis en place toutes les initiatives de Noël (guide des commerçants opérant des réductions, livraison des courses, manifestations diverses), initiatives qui ont permis de bons résultats sur le chiffre d'affaires des commerces identifiés d'après le retour qu'ils nous en ont fait.

En 2013, nous allons favoriser l'agrandissement d'Intermarché afin que les consommateurs puissent faire la totalité de leurs courses à Neuilly-Plaisance et délaissent les grandes surfaces au profit de nos commerces.

Malgré une situation départementale et nationale inquiétante, et même si nous restons attentifs aux situations sociales difficiles, nous sommes confiants. Les recettes fiscales, tout en gelant les taux, ont régulièrement augmenté (par exemple pour la CFE, nous allons passer de 2 300 000 euros en 2011 à 2 440 000 euros en 2013 selon nos prévisions).

Globalement, les recettes fiscales sont passées de 1 275 000 euros en 2006 à 1 500 000 euros en 2012.

Si l'on analyse les chiffres publiés par l'INSEE concernant la commune, cela est cohérent. La durée de vie des commerces à Neuilly-Plaisance, le nombre de créations annuelles tout comme l'augmentation des revenus des actifs sont des éléments notables qui nous distinguent plutôt du contexte général national.

Il faut cependant rester raisonnables et prudents, car 2014 est un horizon aussi proche qu'incertain pour les finances publiques.

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

L'année 2013 sera marquée par des évolutions qui auront des impacts importants et immédiats sur la vie des écoliers nocéens. Ainsi, des crédits conséquents seront consacrés à la pérennisation de nos actions comme au développement de nouveaux projets, qui visent tous à favoriser le bien-être et la réussite future des jeunes générations. La vie scolaire continuera donc à être l'un des premiers postes budgétaires de la collectivité.

En préambule, je souhaite vous informer que la loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'école ne sera pas mise en œuvre en septembre 2013 dans les écoles nocéennes, en raison du manque de précisions sur certains aspects de la réforme et du coût financier très élevé qu'elle engendre.

Les objectifs suivants seront donc déclinés dans le budget 2013 :

- Répondre à l'augmentation de la population scolaire en agrandissant l'école maternelle Foch,
- Favoriser le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication en Education (NTICE) dans les écoles nocéennes,
- Soutenir et développer des initiatives environnementales, sportives et culturelles permettant à chaque élève de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure,
- Continuer à mettre à disposition des élèves des conditions de scolarisation satisfaisantes,
- Maintenir les services offerts aux familles,
- Développer des activités sportives et culturelles en faveur des jeunes enfants.
- Favoriser la réussite des collégiens et lycéens en développant de nouvelles actions, conjointement avec le Service de la Jeunesse, dans le cadre du dispositif « Booste ta scolarité ».

1/ Répondre à l'augmentation de la population scolaire en agrandissant l'école maternelle Foch.

Depuis plusieurs années, la Ville de Neuilly-Plaisance connaît une croissance régulière de sa population scolaire. Ainsi, ce sont plus de 2200 élèves qui devront être accueillis à la rentrée de septembre 2013 avec plus de 900 maternels et 1300 élémentaires. Cette augmentation est perceptible sur tous les quartiers de la Ville en raison d'un renouvellement démographique et urbain continu.

Afin d'accueillir ces nouveaux élèves, il est fort probable qu'une septième classe sera ouverte à l'école maternelle Victor Hugo, classe qui a été aménagée au cours de l'été 2012.

Par ailleurs, pour permettre à l'école maternelle Paul Letombe d'accueillir tous les élèves de Petite Section domiciliés dans son secteur scolaire, l'accueil de deux classes de doubles-niveaux Grande Section/Cours Préparatoire sera également pérennisé par l'Education Nationale à l'école élémentaire Edouard Herriot.

De plus, nous connaissons une pression démographique particulière sur le centre ville en raison des programmes immobiliers qui seront prochainement livrés et ceux qui y sont programmés d'ici 2 ou 3 ans. Ceci conduit à une saturation des écoles maternelles Paul Doumer et Foch qui ne disposent plus de locaux disponibles.

C'est pourquoi, l'extension de l'école maternelle Foch est projetée pour la rentrée scolaire 2013 avec la création de deux classes sur l'emprise adjacente à l'école et donnant sur l'avenue Foch.

2/ Favoriser le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication en Education (NTICE) dans les écoles nocéennes.

Renforcer le développement de nouvelles technologies dans les écoles nocéennes sera l'un des axes forts de nos investissements.

Ainsi, plusieurs écoles seront dotées de Tableaux Numériques Interactifs (TNI), outils qui permettront aux enseignants de mener des séances en interactivité avec leur classe. Ce projet sera mené conjointement avec l'Education nationale qui ciblera les classes à équiper et dispensera les formations nécessaires.

Le déploiement d'internet dans les classes des écoles élémentaires sera réalisé par l'utilisation de la technique du Courant Porteur en Ligne (CPL) qui permet de créer un réseau informatique sur le réseau électrique existant.

3/ Soutenir et développer des initiatives environnementales, sportives et culturelles permettant à chaque élève de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

La Ville favorise le développement de nombreuses initiatives qui permettent aux élèves de découvrir de nouvelles activités au cours de leur scolarité.

Les élémentaires sont ainsi sensibilisés au développement durable et au respect de l'environnement (faune et flore) grâce aux séances dispensées par la Chargée de Mission tri des déchets et l'écologue municipale, qui reçoit les classes à la Salle Nature et organise des visites guidées au Parc des Coteaux d'Avron. Un concours inter-écoles sera également organisé pour relancer la collecte des bouchons en plastique recyclables au profit de l'Association « Les Bouchons d'Amour ».

Les équipements sportifs municipaux (gymnase, piscine, stade) sont également mis à disposition des écoles. L'intervention de deux éducateurs sportifs agréés par l'Education Nationale et rémunérés par la municipalité permet aux élèves de s'initier à de nouvelles disciplines (athlétisme, jeux d'opposition, handball). La journée du sport qui réunit toutes les écoles nocéennes sera reconduite en mai 2013 en partenariat avec le collège Jean Moulin.

Pour s'ouvrir sur la littérature, les classes se rendent aussi à la bibliothèque municipale pour bénéficier de séances de lecture sur des thématiques choisies par les enseignants.

D'autres élèves peuvent pour leur part découvrir des œuvres cinématographiques dans le cadre du dispositif « Ecole et Cinéma » développé en partenariat avec le cinéma « La Fauvette ».

De plus, tous les élèves d'élémentaires peuvent s'initier à l'anglais grâce aux interventions des deux professeurs d'anglais rémunérés par la municipalité et agréés par l'Education Nationale.

Par ailleurs, afin de permettre à chaque élève nocéen de découvrir la vie montagnarde au moins une fois dans sa scolarité, dix séjours en classes de découverte à l'Hôtel Le Choucas à Sixt-Fer-à-Cheval seront également organisés en 2013. La participation financière de la famille correspond à environ 40% du prix réel du séjour et des aides du CCAS peuvent être attribuées.

Au quotidien, les sorties scolaires sont facilitées par la mise à disposition de trois autocars municipaux qui permettent aux écoles de se rendre des journées entières dans les musées, châteaux et parcs parisiens.

En dehors du temps scolaire et notamment pendant les vacances de printemps 2013, les enfants de 6 à 12 ans pourront se rendre au Choucas ou au Château de Brannay dans l'Yonne pour un séjour consacré au Moyen-Age et à l'Equitation. Au cours de l'été 2013, des colonies au Choucas et à Saint-Hilaire-de-Rietz en Vendée seront organisés. Les adolescents pourront pour leur part s'initier au camping en Haute-Savoie.

4/ Continuer à mettre à disposition des élèves des conditions de scolarisation satisfaisantes.

L'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires sont prioritaires. Les petites réparations sont effectuées quotidiennement par nos services et des travaux plus conséquents sont réalisés pendant les congés (mise en peinture, remplacement de menuiseries, renouvellement des jeux de cours...).

Des crédits conséquents sont alloués à l'acquisition de nouveaux mobiliers scolaires afin de remplacer l'existant et aménager les nouvelles classes.

La commune fait également un effort particulier à destination de la Caisse des écoles en augmentant la subvention 2013, qui permet aux élèves de disposer gratuitement de fournitures scolaires, d'ouvrages, de jouets pour les maternels et de récompenser des projets spécifiques des écoles.

Le bon fonctionnement des écoles est rendu possible grâce aux agents communaux qui travaillent sur les sites. Au total, on comptabilise 26 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), 13 responsables d'office et 17 agents d'entretien pour les écoles élémentaires et 9 gardiens. Leur action quotidienne est coordonnée par les services administratifs.

Sur la voirie, 11 agents sécurité-écoles sont déployés aux abords des écoles élémentaires et sur les principaux carrefours dangereux de la Ville. Du personnel municipal encadre également les Navettes des Pavillons et des Bords de Marne.

5/ Maintenir les services offerts aux familles.

L'Espace Famille connaît un grand succès depuis sa mise en ligne en 2011. Cet outil est en effet très apprécié car il permet aux nocéens de connaître les activités offertes ; de s'inscrire en ligne aux séjours de vacances, au centre de loisirs ; de payer en ligne leur facture Enfance.

Pour faciliter l'organisation des familles, les ramassages scolaires des quartiers des Bords de Marne et du Village de Plaisance sont assurés gratuitement.

Dans le même but, un service minimum d'accueil est mis en œuvre lors des jours de grève dans les écoles où au moins 25% des enseignants sont absents.

6/ Développer des activités sportives et culturelles en faveur des jeunes enfants.

A la rentrée scolaire 2012, la ville a mis en place plusieurs activités sportives et culturelles en faveur des plus jeunes enfants. En effet, un jardin aquatique, un éveil musical et un éveil à la gym ont été proposés aux jeunes nocéens de 3 à 6 ans.

Etant donné la difficulté de trouver des activités dédiées à cette tranche d'âge en raison notamment d'une concentration de ces très jeunes enfants plus dure à obtenir et du professionnalisme nécessaire pour animer ces activités, la ville de Neuilly-Plaisance a souhaité innover dans ce domaine et expérimenter de nouvelles activités. Ces dernières ont rencontré un très grand succès.

C'est pourquoi, les services municipaux vont poursuivre leur réflexion dans ce domaine afin de proposer de nouvelles activités destinées à ce public, comme des heures de contes spécifiques.

7/ Favoriser la réussite des collégiens et lycéens en développant de nouvelles actions dans le cadre du dispositif « Booste ta scolarité » qui est développé conjointement avec le Service de la Jeunesse.

Au-delà des écoles, une partie de notre action sera destinée à la population collégienne et lycéenne nocéenne. L'année 2013 sera marquée par la création et la mise en œuvre du dispositif « Booste ta scolarité » qui prévoit des actions innovantes à destination des adolescents qui ont des besoins spécifiques.

La première action prévue du 4 au 8 mars 2013 prendra la forme d'un stage de coaching et de développement personnel pour les élèves de 3^{ème} et de 2^{nde}.

La seconde action se déroulera début mai 2013. Des séjours en famille en Angleterre seront ainsi proposés à des élèves de 4^{ème} qui feront part d'une motivation particulière.

En conclusion, il faut noter que le renforcement de nos actions à destination des écoles repose également sur un dialogue constant entre les représentants de l'Education nationale et des parents d'élèves.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire doit lui apporter des aliments de bonne qualité pour répondre à ses besoins de croissance. Elle doit être équilibrée et variée. C'est d'autant plus important lorsque l'on sait que plus de 60% des enfants scolarisés sont accueillis quotidiennement dans un cadre chaleureux où ils ont envie de déjeuner.

L'apprentissage du bien manger est aussi un réel enjeu pour demain. Nous avons donc une grande responsabilité dans la formation du goût des nouvelles générations et dans l'acquisition de bons comportements alimentaires.

En suivant par exemple, les recommandations du Programme National Nutrition Santé en matière de réduction des consommations de sel. Pour cela, les restaurants scolaires nocéens proposent des menus appétissants et équilibrés. Autour de recettes créatives, élaborées en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel de service sous l'autorité de la diététicienne de notre prestataire. Des actions de sensibilisation à la nutrition sont mises en place auprès des enfants.

La sécurité alimentaire qui pour nous, est une priorité essentielle, est garantie à chacune des étapes. En premier lieu, par le délégataire de service public qui élabore et délivre les repas avec l'aide ou sous l'autorité d'experts de la diététique, de la nutrition, de l'hygiène alimentaire, de la toxicologie et des process alimentaires.

Il nous appartient ensuite lors de la mise en température et au cours du service dans les différents restaurants municipaux, d'observer le strict respect des procédures conformes aux recommandations. C'est pour cela que nous avons mis en place pour le personnel un plan de formation et de mise à niveau.

Nous ne servons pas de menus entièrement « bio » mais la part des légumes, des fruits, de la viande issue de l'agriculture biologique prend une place plus importante dans les repas servis à Neuilly-Plaisance. L'utilisation majoritaire de produits frais et l'introduction de pâtisseries réalisées à la cuisine par notre délégataire permettent une meilleure maîtrise des apports en sucre et en matières grasses dans les plats.

Nos restaurants scolaires prennent en charge également les enfants qui souffrent d'une allergie à un aliment. Ceci fait l'objet d'un Plan d'Accueil Individualisé, établi par le médecin scolaire et validé par Monsieur le Maire.

Entre 6 et 10 ans, les enfants continuent leur apprentissage de la vie en société.

C'est aussi à cet âge que se développe leur autonomie. La présence rassurante des adultes qui les encadrent à l'école est essentielle à leur bien être. C'est un défi quotidien que de servir dans les 16 sites des écoles, quelques 300 000 repas annuels. Les ATSEM, vacataires en surveillance cantine ainsi que le personnel travaillant en office cantine et des crèches y veillent au quotidien.

C'est pourquoi je salue, le dévouement et la bienveillance du personnel de service et de surveillance.

Je terminerai en soulignant l'importance de la participation du budget communal qui intervient à hauteur de 31% du prix d'achat pour les élémentaires et 39% pour les maternelles.

Enfin au cours de 2013, nous aurons l'opportunité de préparer le renouvellement du contrat de délégation de service public de la restauration scolaire, qui vient à échéance. Le cahier des charges auquel devra satisfaire le futur délégataire s'inspirera naturellement du descriptif que je viens de vous énoncer.

CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

Le Centre Municipal de l'Enfance accueille les enfants de deux ans et demi à moins de douze ans.

Il est ouvert le mercredi et durant les vacances scolaires et également en soirée, quatre jours par semaine.

Ce sont huit structures différentes qui hébergent pour ces activités les cinq cent vingt cinq enfants qui sont inscrits dans les centres maternels et les cinq cent quatre vingt élémentaires.

Par ailleurs les enfants sont amenés à utiliser de nombreuses structures municipales :

- la bibliothèque
- le stade
- le gymnase Herriot
- le gymnase Saluden
- la piscine
- la salle nature
- le parc des Coteaux d'Avron

Le projet du Centre de Loisirs

Il s'articule autour d'activités d'expression, de grands jeux, de créations collectives ou individuelles, d'activités manuelles, ludiques et artistiques.

Ces activités sont utilisées comme moyen de détente et de loisirs où chacun pourra être sensibilisé, initié à différentes pratiques et surtout, où chaque enfant pourra trouver une place. C'est également, une entité éducative où l'animation propose sous forme ludique, culture, connaissances, développement personnel, dépassement de soi à travers les activités physiques avec toujours comme point de mire :

- assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants,
- accorder une place importante à l'accueil des familles,
- développer l'écoute, le respect, la solidarité et l'entraide,
- mettre en place des actions autour de la citoyenneté, de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable,
- encourager les enfants à une forme de responsabilité,
- offrir à chacun un espace de création, d'expression et de valorisation.

ANIMATIONS PASSES

L'année 2012 a été riche en événements divers. Je ne doute pas que 2013 le soit aussi, je n'en veux pour preuve que l'évocation rapide des projets dont la multiplicité illustre la créativité et la capacité d'invention dont font preuve toutes les équipes d'animation.

Petit tour d'horizon :

- Vacances d'hiver** : en plus des activités habituelles de nombreuses sorties ont été proposées dans les parcs, théâtres, à la patinoire ou au bowling.
- Vacances de Printemps** : le tournoi de jeux de sociétés aura été le fil conducteur de la période pour les maternelles. Pour tous, il y a eu des sorties (parcs et musées ont reçu la visite de nos enfants), une activité sportive à la patinoire ainsi que des fêtes de fin de vacances.
- Vacances d'été** :
 - **Centres maternels** : sorties pique-niques sur les bases de loisirs Hérouval, Babyland, la Mer de sable, Aventure land, accrobranche au parc Chikouche, au parc de la Haute Ile, au jardin des Plantes, au Port aux Cerises, également au Parc Floral, au parc Filou planète, aux bords de Marne et au parc des Coteaux d'Avron.

- **Centre primaire** : sorties à la Base d'Etampes, de Torcy, Saint Leu, Fontainebleau, le Palais Impérial à Compiègne, le Louvre, la mer de sable, le parc des Félines, le parc de Thoiry, au parc Floral avec de l'accrobranche et des pique-niques au parc des Chantereines, au parc de la Bergère, au parc des Coteaux d'Avron et sur les Bords de Marne. En plus, il a été organisé des activités à la journée pour plusieurs groupes à la base de loisirs de Champs-sur-Marne du 22 au 26 juillet pour 45 enfants accompagnés de 5 animateurs.
- **Vacances Toussaint** : en plus des activités habituelles du Centre, des sorties dans de nombreux parcs, à la Cité des Sciences et de l'Industrie, au musée du Quai Branly, sortie au théâtre, et une troupe qui est venue présenter un spectacle aux maternels. Pour tous les centres, les activités ont eu pour thème Halloween avec une grande fête le dernier jour. Il faut ajouter également les activités sportives telles que jeux collectifs au gymnase et patinoire.
- **Vacances de Noël** : activités habituelles avec en plus des compagnies venues sur les centres maternels et primaires, présenter des spectacles sur le thème de Noël. Sorties dans les parcs ainsi qu'au cinéma et visite au musée du Quai d'Orsay.

THEMES ET PROJETS 2013

Centre primaire : à la découverte du monde

- Les petits vont faire un voyage autour du monde avec pour mission de retrouver un coffre d'expériences mystérieuses volé par un savant fou.
- Les petits-moyens iront à la découverte des Indiens d'Amérique du Nord et du Sud.
- Les moyens partiront à la découverte d'un continent mystérieux l'Océanie.
- Les moyens-grands visiteront l'Inde sous toutes ses couleurs.
- Les grands partiront à la découverte de l'Afrique de l'Ouest au cœur du Sénégal et du Mali.

Le spectacle de fin d'année est envisagé le mercredi 5 juin avec une exposition du travail réalisée tout au long de l'année.

Centres maternels :

- Centre Bel Air : les petits-moyens vont découvrir les couleurs primaires puis tous les mélanges possibles avec réalisation de fresques. Pour les moyens-grands différents thèmes seront abordés comme l'automne, la fabrication d'un bonhomme de neige en papier mâché, le graphisme et enfin la nourriture avec fabrication d'objets en pâte à sel.
- Centre Foch : les petits-moyens partiront à la découverte du monde aquatique et marin alors que les moyens-grands ont choisi comme thèmes les jeux de société et jeux de loisirs.
- Centre Victor Hugo : les petits iront à la découverte du monde des abeilles avec également la fabrication du miel. Les moyens ont choisi les animaux de la mer avec fabrication d'un aquarium. Enfin les grands travailleront sur les méfaits de la déforestation et la pollution sur l'environnement et plus particulièrement vis-à-vis du monde des oiseaux. Le travail sera fait en partenariat avec l'écologue de la ville.
- Centre Léon Frapié : les petits-moyens travailleront sur les animaux de la ferme, de la savane et du monde aquatique. Les grands ont choisi comme thème l'art plastique tout en s'amusant avec exposition des réalisations des enfants pour la fin de l'année.
- Centre Paul Doumer : les petits travailleront sur le thème des marionnettes avec comme support l'histoire de Pinocchio, les moyens découvriront le tri sélectif avec pour thème la protection de la planète, les grands rythmeront leur année avec pour thème la musique.

Activités physiques

Nous n'oublions pas l'esprit sportif. Un animateur est dédié aux activités sportives et sports collectifs. Ses groupes utiliseront les installations de la ville (stade, gymnases et piscine).

Au mois de juillet, un séjour d'une quarantaine d'enfants sera organisé à la base nautique de Champs-sur-Marne. D'autres sorties sur les bases de loisirs voisines sont prévues.

Soutien scolaire

Pour assurer la transition entre les grandes vacances et la reprise, fin août, une semaine de « remise en condition » est proposée aux élémentaires. Il s'agit pour trois enseignants de l'Education Nationale, de remettre en mémoire les acquis de l'année scolaire passée en français et mathématiques, pour aborder la rentrée dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, tout au long de l'année, les cycles trois, bénéficient d'un soutien scolaire les lundis et jeudis, assuré par deux enseignants ; les mardis, une aide aux devoirs est assurée par deux animateurs.

Le lundi et mardi, les cycles deux, reçoivent une initiation à l'Anglais par la Directrice Adjointe du centre titulaire d'une licence d'Anglais.

Perspectives

Nous constatons une augmentation sensible de la fréquentation des centres. Il convient donc de prévoir les structures d'accueil adaptées.

Le budget 2013 permettra de remplacer le mobilier ancien, de renforcer la sécurité et le confort des jeunes qui nous sont confiés.

En conclusion

Pour conclure, je souhaite renouveler ici ma confiance aux directeurs de centres et leurs équipes, je les félicite pour la qualité de leur travail et les remercie pour leur investissement constant dans nos centres de loisirs. Je ne doute pas que cette satisfaction soit partagée par les parents qui nous confient quotidiennement leur enfant. Avec eux, grâce à leur action quotidienne, patiente, assidue et déterminée, la Ville de Neuilly-Plaisance s'engage résolument pour sa jeunesse.

PERSONNEL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SEIGNEUR, Maire-Adjoint Déléguée au personnel, à l'activité économique, au commerce et à l'artisanat,

I-PRÉSENTATION DU BILAN 2012

L'année 2012 s'inscrit comme une année de transition pour la D.R.H qui va changer d'organisation interne en 2013 (passage en gestion intégrée).

I-1 : les promotions.

En matière d'évolution des carrières, la politique municipale a été, comme les années précédentes, de récompenser les agents les plus méritants (qualité du travail, présentéisme).

Comme cela a été initié en 2008, les agents ayant atteint leurs objectifs annuels bénéficient des promotions (avancement d'échelon ou promotion au grade supérieur) dès qu'ils remplissent les conditions statutaires. Ces agents, s'ils sont volontaires, sont retenus en priorité pour effectuer des heures supplémentaires.

I-2 : la formation.

Les formations hors CNFPT initiées fin 2011 se sont poursuivies en 2012 : formations en intra pour les services des espaces verts, les affaires générales, la restauration scolaire, le service voirie ainsi qu'en matière de bureautique et de sonorisation ; financement de permis de conduire...

Une formation à destination des cadres (organisation du travail, rôle et positionnement du cadre, management des équipes) a été organisée en novembre et décembre. Un dernier module est planifié en février 2013.

I-3 : la communication interne.

Les conférences de pôles se sont réunies 1 à 2 fois par trimestre et ont continué à démontrer leur efficacité. Rappelons que cette instance réunit des agents volontaires de toutes catégories hiérarchiques autour de M. le Maire. A l'image des cercles de réflexion proposés aux Nocéens, elles constituent un lieu d'échange et de réflexion qui a pour but d'améliorer le dialogue social et le service rendu à la population.

I-4 : l'emploi et l'insertion des jeunes.

Dans le prolongement de celui organisé en septembre 2011, une nouvelle session de recrutement express a été organisée le 15 février 2012.

Tous les entretiens pour les postes vacants au sein des services municipaux ont été mutualisés au cours de deux journées de recrutement. Partant du principe qu'un CV est forcément réducteur, chaque personne qui s'est présentée à ces journées a pu bénéficier d'un entretien de 15 minutes pour convaincre les cadres municipaux du bien fondé de sa candidature.

Sur un autre plan, les agents municipaux ont continué de proposer des personnes de leur connaissance dans le cadre du dispositif de la cooptation. Rappelons que cette action originale leur permet de transmettre à la DRH la candidature d'une personne dont les compétences pourraient correspondre à un poste vacant.

Celle-ci l'examine sur un strict pied d'égalité par rapport aux autres postulants. S'il s'avère que la personne est retenue et qu'elle demeure plus d'un trimestre dans les effectifs communaux, les agents cooptateurs sont mis en avant et valorisés. Plusieurs postes ont ainsi été pourvus.

Par ailleurs, comme les années passées nous avons recruté des jeunes Nocéens durant l'été. Ils ont pu, outre le salaire, acquérir une première expérience professionnelle.

De nombreux jeunes ont également pu effectuer leurs stages scolaires dans les services municipaux. Un chantier jeune a également été organisé par la MCJ.

Il est à souligner la présence d'apprentis dans les services municipaux. Neuilly-Plaisance se distingue en étant une des rares collectivités à avoir développé l'apprentissage dans ses services. Rappelons qu'outre le salaire, le coût de la scolarité est quasi intégralement pris en charge par la commune. Il n'existe pas (ou peu) d'aides financières sur ces emplois.

II PROJETS POUR 2013

L'année 2013 verra le passage de la DRH en gestion intégrée. Chaque gestionnaire gèrera intégralement (y compris la paie) un portefeuille d'agents relevant de tous les types de statuts. A l'heure actuelle, il y a un gestionnaire par type de statut (fonctionnaire, non titulaire, vacataire) avec un pôle transversal chargé de la paie.

Outre la gestion intégrée, l'année 2013 verra également la mise en place d'un logiciel de gestion du temps permettant la dématérialisation des congés et des plannings.

Grâce à l'intranet, dans chaque service une personne ressource gèrera les plannings et les demandes de congés. La procédure de dépôt et de validation de ces demandes restera inchangée mais sera désormais informatisée d'où

un gain de temps, une meilleure traçabilité et la suppression des incessantes navettes de feuilles papiers. Entre autres fonctionnalités, les agents connaîtront également en temps réel leur solde de congés.

II-1 : la formation.

La formation demeurera une des pierres angulaires de la politique municipale en matière de ressources humaines. Ainsi l'année 2013 verra notamment la poursuite des actions hors CNFPT initiées en 2012 : formation en intra pour les espaces verts, la restauration scolaire et la DRH, formation des cadres, habilitations électriques et à la conduite d'engins spéciaux...

II-2 : l'emploi et l'insertion des jeunes.

En réponse à la crise économique qui frappe plus durement les jeunes et les personnes sans qualification, nous avons prévu en 2013 de recruter 10 nouvelles personnes en emploi aidé. Le service de l'emploi sera à leur disposition pour les assister dans l'élaboration de leur parcours professionnel.

II-3 : le suivi budgétaire.

L'élaboration du Budget Primitif 2013 a été, comme chaque année, menée avec la plus extrême rigueur mais sans pénaliser les agents.

Malgré les temps difficiles, cela n'empêchera pas que tout sera mis en œuvre pour que leur pouvoir d'achat (tout au moins ceux qui fournissent un travail de qualité, soit près de 95% de l'effectif) soit maintenu. Ces agents se verront proposer la possibilité de réaliser des heures supplémentaires ou verront leur régime indemnitaire revalorisé.

II-4 : l'action sociale.

Enfin en matière sociale, l'amicale du Personnel continuera à bénéficier d'une subvention profitant à l'ensemble de ses adhérents pour l'aider à maintenir une dynamique et une solidarité indispensable entre tous.

ACTIVITE, COMMERCE ET ARTISANAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles CADET, Conseiller Municipal Délégué au commerce,

Au cours de l'année 2012, Neuilly-Plaisance a soutenu et valorisé le dynamisme des commerçants et des artisans locaux par de multiples actions et par le biais de plusieurs événements.

Durant l'année 2013, la Ville poursuivra ses initiatives en vue de mettre en avant l'attractivité du négoce sur son territoire et de développer l'offre commerciale à Neuilly-Plaisance, tout en veillant à préserver la qualité des enseignes accueillies, et à faire découvrir ou redécouvrir la variété et la qualité des métiers d'art nocéens.

1- Soutien et valorisation de l'artisanat et des artisans locaux

Au fil de l'année 2012, la Ville de Neuilly-Plaisance a mis à l'honneur la création, le talent et le savoir-faire des artisans de Neuilly-Plaisance. En collaboration avec ces derniers, ont été proposés :

- **une exposition de photos** : du 1^{er} février au 11 mars 2012, 130 clichés ont été exposés sur la voie Lamarque, place Montgomery, place Jean Mermoz, cour de la Mairie et place Stalingrad et présentaient les artisans dans l'intimité de leur atelier, mettant leur savoir-faire au premier plan.
- **des journées portes-ouvertes** : les samedi 10 et dimanche 11 mars 2012, les visiteurs ont pu découvrir les ateliers de métiers d'arts et rencontrer les artisans.
- **un salon de l'artisanat** : du 31 mars au 3 avril 2012, au sein d'un espace de 1000 m², 200 œuvres ont été offertes à la vue du public, entre autres celles des jeunes Apprentis ayant concouru au concours départemental et régional « Un des Meilleurs Apprentis de France », mais également celles de leurs maîtres « Meilleurs Ouvriers de France », celles des Compagnons, sans oublier naturellement celles des artisans Nocéens.

Le 12^{ème} salon des Arts créatifs, les 17 et 18 novembre 2012, et le 13^{ème} salon des Terroirs, les 24 et 25 novembre 2012, ont précédé les animations de Noël et rencontré un vif succès, accueillant des visiteurs curieux et gourmands, toujours plus nombreux.

2- Soutien et valorisation du commerce et de l'emploi locaux

S'agissant des marchés hebdomadaires, au centre-ville comme au plateau, ils rencontrent toujours le même succès. Notre marché se classe à la 3^{ème} place du classement des marchés de l'Est Parisien.

Après concertation avec les commerçants et le gestionnaire du marché du centre, l'équilibre ayant été atteint tant en termes de nombre de commerces que de diversité, une allée de la halle a été supprimée afin de concentrer l'activité sur une surface plus pertinente.

Sur les marchés du centre-ville et du plateau décorés par les services de la Ville, de nombreuses animations ont été organisées ainsi que sur les bords de Marne : ateliers de maquillage, de jeux, crêpes et vin chaud, crieur public, piste de ski de fond, espace mini-golf, photos avec le père Noël. Le stand de la mairie sur le marché du centre-ville devient à cette occasion un lieu de rencontres et d'échanges permettant de se renseigner sur les services de la Ville et de transmettre des suggestions à la municipalité.

Lors des fêtes de Noël, au marché du centre-ville, un service de livraison de courses à domicile a été expérimenté et sera probablement reconduit au cours de l'année 2013. Pour renforcer la valorisation du commerce local durant cette période, une brochure a été spécialement éditée, détaillant les commerces de Neuilly-Plaisance et proposant des remises sur certains produits.

Afin de faciliter l'accès des seniors et des nocéens à mobilité réduite, auprès des commerçants ou dans le cadre de leurs démarches personnelles (médicales, administratives) une navette gratuite est mise à leur disposition, sur rendez-vous, du mardi au vendredi ainsi que le dimanche matin. L'apport de ce service le jeudi accompagné d'une remobilisation des commerçants a permis d'augmenter la fréquentation du marché le jeudi, même lors de période de faible activité.

Fort de son succès, le service voiturier est désormais proposé le jeudi matin, jour de marché au centre-ville, depuis le mois de juin 2012, en complément du dimanche matin. A ce jour, plus de 70 voitures en moyenne par dimanche sont prises en charge par les services municipaux. Il est intéressant de noter que 30% des usagers de ce service ne sont pas Nocéens ce qui prouve l'attractivité du marché de Neuilly-Plaisance.

L'objectif étant de maintenir non seulement la qualité des commerces, mais de préserver aussi la proximité et la richesse de ceux-ci, une expérimentation de la suppression du stationnement avenue du maréchal Foch, entre la rue du général de Gaulle et l'avenue Georges Clémenceau, a été lancée lors du week-end « j'y course » les 12 et 13 mai 2012. A cette occasion, une zone bleue a été mise en place avenue Foch, limitant la durée du stationnement à 1h30, ainsi que des emplacements « arrêt-minute », « livraisons » et « services médicaux » afin de permettre aux conducteurs de se garer aisément. Pour les automobilistes à la recherche d'une place pour la journée, le parking Clémenceau a été agrandi de 24 emplacements, et le service voiturier pallie tous les jeudis à la demande de stationnement plus forte en raison de la tenue du marché.

Ce dispositif a été mis en place en concertation permanente avec l'UCEAI+, (union des commerçants, entrepreneurs, artisans et industriels +) et les commerçants du marché, au cours de réunions régulières, et s'est également appuyé sur l'expertise de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Seine-Saint-Denis.

Ces nombreuses initiatives contribuent à lutter contre les difficultés économiques actuelles, en préservant le dynamisme commercial de Neuilly-Plaisance, en renforçant le lien de proximité entre les Nocéens et leurs commerces, et en créant des emplois sur le territoire de la commune.

Au cours de l'année 2012, huit commerçants et artisans se sont installés sur le territoire de la commune : restaurant traditionnel, société de services à la personne, cabinet d'architecte d'intérieur, artisan fenêtrier, prêt-à-porter féminin, praticienne shiatsu, agence immobilière, cabinet de conseil en orientation et carrières.

En partenariat avec l'association INITIATIVES 93, à laquelle la Ville adhère, deux prêts d'honneur d'un montant total de 28 000 euros ont été accordés au cours de l'année 2012, en vue de consolider leur installation.

La Ville apporte également une contribution financière à l'UCEAI + par le biais d'une subvention soutenant les diverses animations initiées par les commerçants tout au long de l'année. En 2012, une somme de 1 500 euros lui a été allouée.

3- Objectifs 2013

En 2013, la Ville et son ambassadeur du commerce local maintiendront leurs actions sur le territoire de la commune :

- en préemptant si nécessaire des baux commerciaux afin de garantir une offre diversifiée de commerces,
- en soutenant l'extension d'Intermarché, enseigne moteur participant à l'attrait du centre-ville,
- en développant les animations en partenariat avec les commerçants sédentaires et non sédentaires,
- en présentant des porteurs de projets aux propriétaires de murs commerciaux, afin d'anticiper la fermeture de commerces.

La commune, en lien étroit avec l'union des commerçants, continuera d'apporter un soutien actif à la promotion du commerce de proximité grâce entre autres à des animations commerciales.

Divers projets seront également menés comme :

- la rénovation du marché du plateau,
- le réaménagement pérenne du tronçon de l'avenue Foch suite à l'essai concluant du nouveau dispositif de stationnement,
- la présentation aux Nocéens du projet de réaménagement du centre-ville,
- la mise en place d'un espace de stationnement pour les vélos et les deux-roues place de la République en vue d'encourager d'autres modes de circulation,
- le devenir de l'allée de la halle du marché supprimée, à l'étude actuellement.

Suite au succès rencontré par le salon de l'artisanat, un événement « au fil de l'art » sera prochainement mis en œuvre par la Ville en concertation avec les associations et les artisans Nocéens.

SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elise BRECHU, Maire-Adjoint Déléguée à la jeunesse,

Le Service Municipal Jeunesse offre plusieurs types d'activités (accompagnement scolaire, ateliers sportifs et culturels, accueil de loisirs, ateliers sociolinguistiques, cours du soir de français, accueils et information jeunesse) répartis sur 4 structures :

- Maison de la Culture et de la Jeunesse,
- Centre Municipal d'Activités du Plateau d'Avron,
- Point Accueil Jeunes 14-20 ans et le Point Information Jeunesse 16-25 ans
- Studio Musique.

Cette année, vu l'accroissement des demandes, le service a dû s'organiser en créant deux classes supplémentaires. Par des actions adaptées, nous nous efforçons de répondre avec efficacité aux attentes des administrés adhérents.

Dans le cadre de l'accompagnement scolaire des primaires et des collégiens:

- Poursuivre le partenariat avec les établissements scolaires afin d'avoir une meilleure évaluation de nos actions. (Ecoles Cahouettes, Bel air, Centre, Herriot et collège Jean Moulin).
- Continuer à accueillir les collégiens exclus temporairement de leur établissement en respectant la procédure engagée entre le Collège Jean Moulin et le service jeunesse (ex : entretien préalable).
- Optimiser le partenariat entre les parents et notre service quant au suivi de leurs enfants grâce à la mise en place des rencontres trimestrielles (enfants/parents/accompagnateurs scolaires) et lors de la remise des chéquiers-lecture. Les intervenants restent disponibles d'une manière informelle pour des échanges à chaque fin de séance.
- Continuer à assurer les trajets sécurisés à pied des élèves, des écoles Cahouettes, Edouard Herriot et Bel Air pour les mener à nos services. (Moyenne de 140 enfants).
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet « Booste ta scolarité » géré par les affaires scolaires, consistant à organiser deux stages à destination des collégiens et lycéens, l'un sur le développement personnel et l'autre un séjour d'immersion linguistique en Angleterre.
- Maintenir le dispositif « chèque aux nouveaux bacheliers » qui récompense chacun en fonction des mentions obtenues.

Dans le cadre de nos actions d'information, de prévention et d'insertion à destination des plus de 14 ans :

- Proposer des actions telles que :
 - Soutien dans la recherche de stages en lien avec les entreprises
 - Réalisation de stages de préparation au brevet des collèges (vacances de printemps)
 - Participation à l'orientation scolaire et professionnelle, en relation avec le Collège, accompagnement aux forums des métiers, suivi individualisé...
- Concevoir et promouvoir des actions de sensibilisation à l'aide de supports ludiques (santé, citoyenneté, violences faites aux femmes...) avec la participation d'intervenants extérieurs.
- Permettre l'accès au public aux postes informatiques, les accompagner dans la rédaction de curriculum vitae, de lettres de motivation et dans leurs recherches sur Internet.
- Mise en œuvre, en veillant à la qualité des travaux, des chantiers/ jeunes (Rénovations, entretien...) sur la commune. En échange de leurs participations, les jeunes partiront en séjours collectifs cet été. Développer des actions similaires en partenariat avec les bailleurs sociaux du quartier.

Dans le cadre des accueils de loisirs :

- Proposer des séjours de vacances, à Conches (27) dans un village équestre du 22 au 26 juillet pour les 6/9 ans, un séjour à la montagne en Août pour les 10/13 ans et un séjour chantier /jeunes pour les 15/17 ans.
- Maintenir nos activités de loisirs lors des vacances en proposant un panel d'actions sportives et culturelles (Musée d'Orsay, le Louvre, la cité des sciences et de l'industrie, animation Street-art et Kapla...) à destination des 6/10 et des 10/15 ans avec un encadrement qualifié et expérimenté.
- Maintenir nos initiations aux jeux de société, les samedis après midi et les mercredi matin.
- Développer les mercredis matin l'activité « Echecs ».
- Poursuivre nos échanges intergénérationnels en partenariat avec la résidence des Pins.

Dans le cadre de notre action envers les adultes :

- Maintenir la qualité d'accueil des primo-arrivants inscrits à nos ateliers sociolinguistiques en adaptant notre pédagogie à leurs besoins. Organiser avec eux des sorties culturelles : partenariat avec la bibliothèque municipale, les visites de Musée et de Paris.
- Mise en œuvre et suivi du dispositif « Baby service ».

Dans le cadre de nos manifestations :

- Renouveler les actions festives au sein de quartier et au sein de la MCJ.
- Poursuivre le développement d'actions de soutien à la parentalité en organisant deux sorties en famille par an. L'« Echappée de Noël » a rassemblé 150 personnes ravies de participer à la croisière spectacle sur la Seine. L'action s'est poursuivie à la Maison de la Culture et de la Jeunesse par une collation et de nombreuses animations en présence du Père Noël (environ 300 personnes).
- Participation aux grands événements organisés par la ville type fête du Parc, brocante et fête des associations avec des stands identifiés, concerts, Dance Floor, l'inauguration du stade synthétique.
- Poursuivre le partenariat avec la société bailleur Batigères dans l'organisation d'animations telles que « sculpte en famille » et « foot-Freestyle », encadrées par des professionnels et des sportifs de haut niveau.

Dans le cadre du studio musique :

- Soutenir les nouveaux musiciens Nocéens dans leurs :
 - Répétitions
 - Créations
 - Conceptions d'albums personnels ou collectifs
 - Co-organisation de concerts « Trop plein de sons » avec le service culturel de la Ville et maintenir les manifestations musicales à l'espace concert de la bibliothèque municipale une fois par mois.
 - Organiser des scènes ouvertes.

Dans le cadre de notre partenariat avec la CAF :

- Adhérer au dispositif « chéquiers-lecture » : en janvier 2013, le président du conseil d'administration de la CAF de Seine-Saint-Denis est venu remettre 180 chéquiers de 45€ à chacun de nos jeunes adhérents en présence de leurs parents.
- Participer au dispositif Lire – écrire – grandir
- Maintenir la convention de tiers payant pour les « Pass'sports-loisirs » afin d'éviter aux familles d'avancer les frais liés aux activités des mercredis et vacances scolaires.
- Adhérer au dispositif « Aide aux Vacances Enfants » qui consiste à la prise en charge partielle du coût d'un séjour organisé par le service.

Par toutes ces actions, la Ville de Neuilly-Plaisance soutient la jeunesse Nocéenne dans sa globalité et sa mixité afin de favoriser son accès à la citoyenneté.

SERVICES TECHNIQUES, ESPACES VERTS ET TRAVAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint Délégué aux services techniques, aux espaces verts et aux travaux,

I - VOIRIE ET AMENAGEMENTS

En 2012 les travaux suivants ont été réalisés :

- Réfection de chaussées : Rue du Général de Gaulle (de Paul Doumer à Maréchal Foch) ; avenue Victor Hugo (de Général Leclerc à la Place de l'Eglise) ; rue Edgar Quinet (de Faidherbe à Galliéni) ; rue Raspail (de Galliéni à Faidherbe) ; 24-28 boulevard Fichot ; rue de Voize ; avenue Carnot (de Etienne Dolet à Pierre Brossolette) ; avenue Aristide Briand (de Nord à Stalingrad) ; avenue de l'Ouest (de Perdrigé à Caves d'Avron) ; avenue Georges Clémenceau (de Etienne Dolet à Coteau des Vignes), rue du Coteau des Vignes ; Coubré Mille ; Villa Puteaux, et passage du Puits.

-Réfections de trottoirs : 11-17 bis rue Gabriel Péri ; chemin des Processions (de Puits à Curie) ; rue Coubré Mille ; rue Paul Letombe de Cahouettes au n°8 de la rue Paul Letombe) ; chemin des Pelouses d'Avron (de Louise au n°15 du Chemin des Pelouses d'Avron) ; 4 rue du Puits ; avenue des Fauvettes (de Rosny à Daniel Perdrigé) ; rue Chanzy (de Victor Hugo à Edgar Quinet) ; rue Edgar Quinet (du n°44 au n°30 et de Faidherbe au passage de l'Eglise) ; et rue Alexandre 1^{er}.

- Aménagement du Centre Ville :

- Elargissement des trottoirs et embellissement (jardinières, potelets, chaînes, portails,...) avenue du Maréchal Foch (de De Gaulle à Georges Clemenceau) ;
- Réalisation d'un parking : 18 rue Gabriel Péri ;
- Ouverture d'un parking (12 places) sur l'avenue du Maréchal Foch ;
- Renforcement du parking : marché du Centre côté Foch ;
- Réfection signalisation horizontale avenue Foch et abords.

- Réfection des allées du Parc ;
- Réfection des allées du Stade ;
- Réfection de la rampe d'accès : allée des Chardonnerets ;
- Réfection de l'allée en béton désactivée : promenade André Devambez.

En 2013 le programme de réfection de trottoirs et de chaussées sera poursuivi.

II - ECLAIRAGE PUBLIC – SIGNALISATION TRICOLEURE

Les travaux suivants ont été réalisés au cours de l'année 2012 :

- Eclairage :
Remplacement de 11 lanternes rue Paul Cézanne ;
Fourniture et pose de 3 candélabres place de la République ;
Fourniture et pose de 3 lanternes square Gambetta ;
Pose de 2 lanternes avenue du Centre ;
Installation de 2 projecteurs pour éclairage plantations place Emile Zola.
- Feux tricolores :
Remplacement de feux tricolores boulevard Gallieni – rue du Canal ;
Fourniture et pose de 2 répétiteurs carrefour place Jean Mermoz.
- Entretien du réseau d'éclairage public et maintenance des équipements :
Remplacement de transformateurs : Chemin de Meaux, Rue Paul Letombe ;
Confection de 4 boîtes de coupure rue du Général de Gaulle (2) et boulevard Gallieni/angle Fichot (2) ;
Remplacement d'une boîte de coupure rue du Général Leclerc.

La Ville procèdera, dans le cadre de sa campagne, au remplacement de lanternes sur l'année 2013.

III – ASSAINISSEMENT

L'année 2012 a vu les travaux suivants :

- Réfection en génie-civil de la dalle du poste anti-crue sur le site RATP ;
- Travaux d'entretien et de maintenance des réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées.

En 2013 la modernisation des réseaux et leur mise en conformité seront poursuivies pour améliorer la qualité des rejets en Marne et ainsi préserver l'environnement naturel.

IV – ESPACES VERTS

En 2012, les travaux suivants ont été réalisés :

- Désherbage sur la Ville (caniveaux et trottoirs) et dans les allées du Cimetière ;
- Taille en rideau des arbres d'alignement de la ville et taille d'éclaircissage sur différents sujets ;
- Plantation d'un frêne place Emile Zola ;
- Acquisition et plantation de 3 oliviers et d'arbres d'alignements ;
- Mise en place de colonnes fleuries ;
- Mise en place de 22 jardinières sur l'avenue Foch ;
- Création d'un palissage, plantation de grimpantes et plantation d'une collection de lavandes sur la Voie Lamarque 2 ;
- Aménagement des abords de la bibliothèque (bacs, plantations, reprise revêtement escalier et rampe) ;
- Pose d'une clôture en baraudage à l'entrée « Kennedy » du Parc ;
- Réaménagement de certains massifs à l'entrée du square du Souvenir.

En 2012, la Ville a obtenu le 1^{er} prix du concours Ville Fleurie, ce qui lui permet de participer en 2013 au concours des Villes et Villages Fleuris en vue d'obtenir une 1^{ère} fleur.

En 2013, le service des Espaces Verts continuera à veiller au bon fleurissement de la Ville.

IV – Autres aménagements

Les services techniques ont également réalisé les opérations suivantes :

- Agrandissement de l'école Victor Hugo (dortoir) et réfection totale de la cour ;
- Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique ;
- Réalisation d'un terrain multisports ;
- Installation de journaux électroniques d'information ;
- Mise en place de la domotique, contrôle d'accès école Foch ;
- Travaux de maintenance et d'entretien dans l'ensemble des bâtiments publics.

V – Economies d'énergie

- Cinéma La Fauvette : Pompe à chaleur réversible ;
- Crèche Abbé Pierre : Pompe à chaleur et panneaux solaires ;
- Ecole maternelle Paul Letombe : Panneaux photovoltaïques ;
- Remplacement des lanternes d'éclairage public (passage 200 w ballons fluos en 150 w sodium haute pression) ;
- Remplacement des signalisations tricolores (lampes à incandescence en led) ;
- Négociation permanente des gros contrats Erdf : Mise en adéquation des puissances souscrites aux puissances consommées ;
- Remise à niveau des régulations en matière de chauffage de bâtiments publics ;
- Mise en place de minuteurs et / ou détecteurs pour améliorer la gestion de l'éclairage des bâtiments publics ;
- Programmation pluriannuelle de changement de fenêtres dans les écoles et bâtiments publics, afin d'améliorer l'isolation et de limiter la consommation énergétique.

URBANISME

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

BILAN DE L'ANNÉE 2012

Plusieurs propriétés ont été acquises ou vendues en 2012 afin de maîtriser le futur réaménagement du centre ville et de la RN34, qu'il s'agisse de l'aspect financier du projet comme de l'aspect architectural.

Au-delà de cet aspect foncier, une expérimentation de la modification du stationnement sur l'avenue du Maréchal Foch, entre la rue du Général de Gaulle et l'avenue Georges Clémenceau, a été engagée en concertation avec les commerçants tant sédentaires que non sédentaires, permettant de préfigurer un projet plus global de réorganisation des espaces publics du centre ville.

Ce réaménagement de voirie s'est accompagné de l'extension du parking Clémenceau et de l'aménagement d'un parking couvert au 52, avenue du Maréchal Foch.

Toujours dans cet objectif, en 2012, une extension de 553 m² de surface de vente du magasin INTERMARCHE a été autorisée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et une demande de permis de construire a été déposée par la société FONCIERES CHABRIERES, toujours en cours d'instruction.

Mais le Centre-Ville n'est pas le seul quartier pour lequel nous avons souhaité une réhabilitation. Les Bords de Marne font également l'objet d'une attention toute particulière.

Ainsi, les travaux de construction de la première résidence étudiante se sont poursuivis sur l'îlot Raspail, Gallieni, Rémondet-Lacroix.

Par ailleurs, une procédure de modification du plan d'occupation des sols a été approuvée en juin 2012, ayant eu notamment pour effet de créer un périmètre dit de servitude d'attente sur l'ex RN 34 permettant de bloquer les constructions dans un périmètre défini, pour au plus 5 ans, dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, sur lequel elle travaille actuellement, notamment au travers d'études.

A- Acquisitions et cessions immobilières

1- Acquisitions immobilières

- Logements situés au 66, avenue du Président Roosevelt.

Acquisition de quatre logements et trois caves afin de disposer de la maîtrise foncière de l'immeuble en vue de mettre en œuvre un projet de réhabilitation avec un partenaire si possible social.

- Parcelle de voirie située au 23, avenue du Président Kennedy

Intégration de cette parcelle dans le domaine public routier communal (régularisation foncière).

- Propriétés situées au 18, rue Gabriel Péri, 52, avenue du Maréchal Foch et 17, rue du Général de Gaulle

Acquisition de ces propriétés dans le cadre du projet de réaménagement du centre ville et de son périmètre foncier pertinent qui a été envisagé.

Propriété située au 2-4, allée Roland Garros et 2, avenue Marcel Dassault

Acquisition de cette propriété afin de réorganiser les services techniques en regroupant dans un même lieu des unités administratives et techniques qui sont actuellement disséminées sur le territoire communal et en y ajoutant le service de l'urbanisme pour faciliter les démarches des usagers.

Propriété située 3, rue du bac

Acquisition de cette propriété en vue de poursuivre la politique communale de renouvellement urbain le long et aux abords de l'ex RN 34.

2- Cessions immobilières

- Parcelles cadastrées section C N°1923, 1924, 2225 et 2226 situées au 33, Bd Gallieni et 2-4, rue Rémondet-Lacroix

Vente de ces parcelles à la société BOUYGUES IMMOBILIER, en vue de la construction d'une seconde Résidence Sociale Etudiante de 267 logements.

B- En matière d'autorisations d'occupation du sol, ont été déposées en 2012 :

- 77 demandes de permis de construire ;
- 148 déclarations préalables ;
- 9 demandes de permis de démolir ;
- 154 demandes de certificat d'urbanisme ;
- 6 demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un ERP ;
- 328 déclarations d'intention d'aliéner (dont 87 transmises à EAU ET FORCE pour contrôle des installations intérieures d'assainissement) ;
- 318 demandes de renseignements d'urbanisme.

274 logements ont été autorisés en 2012 (et ce compris les 267 logements de la Résidence sociale pour Etudiants qui sera construite au 2-4, rue Rémondet-Lacroix et 33, Bd Gallieni).

C- Réalisation d'équipements privés en partenariat avec la ville

1. Le Pôle santé sur le terrain sis au 104, avenue du Maréchal Foch

Les travaux de construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 113 lits ont été engagés au cours du premier semestre 2011 et la résidence « les lauriers de Plaisance » a ouvert ses portes en juillet 2012.

Il s'agit du deuxième établissement en activités sur ce site après l'ouverture en novembre 2011 de la Maison d'Accueil Spécialisé.

2. ZAC du Canal.

Les travaux de construction en vue de la réalisation sur un terrain situé rue du Canal d'une Résidence de Tourisme de 64 chambres ont débuté au mois d'octobre 2012.

D- Extension des jardins familiaux

Six nouvelles parcelles de jardins familiaux ont été aménagées en 2012, ce qui porte leur nombre à treize dans le secteur du bel air.

ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2013

Pour 2013, les orientations suivantes sont proposées :

A-Réaménagement du centre ville

Des études seront menées au cours de l'année 2013 sur un projet de création d'un parking en sous sol d'une capacité de 250 à 300 places qui se situera sous l'actuelle Place du Marché.

A partir de cette étude portant sur le coût, les aspects techniques et les délais, un planning de réhabilitation du centre-ville par phase sera établi et fera l'objet d'une présentation.

B-Réaménagement des ateliers municipaux au 147, avenue du Maréchal Foch

La ville de Neuilly-Plaisance est devenue propriétaire le 27 juin 2012 d'un bâtiment à usage d'activités situé au 2, allée Roland Garros et 2, avenue Marcel Dassault dans la Zone Industrielle des Renouillères.

Ce bâtiment est destiné à réorganiser les services techniques en regroupant dans un même lieu des unités administratives et techniques qui sont actuellement disséminées sur le territoire communal.

De ce fait, le terrain situé au 147, avenue du Maréchal Foch sera à terme désaffecté et une opération de construction sur ce terrain incluant également le terrain mitoyen au 145, avenue du Maréchal Foch appartenant à GDF SUEZ que la ville souhaite acquérir, pourra être envisagée.

C- Requalification urbaine des abords du Boulevard Gallieni (ex RN 34)

Après la requalification engagée de l'îlot Raspail, Gallieni, Rémondet-Lacroix, d'autres îlots seront réaménagés et construits afin de donner une image nouvelle de ce quartier, en particulier en entrée de ville et jouissant de la proximité immédiate de la Marne et des transports en commun.

Ainsi, l'îlot situé entre la rue Rémondet-Lacroix, le Boulevard Ferdinand Buisson et le Boulevard Gallieni, a fait l'objet d'un permis de construire délivré en septembre 2012 pour la réalisation d'une résidence sociale pour étudiants de 267 logements dont les travaux doivent débuter avant la fin du premier semestre 2013.

La ville continuera par ailleurs de mener des études de requalification urbaine sur l'îlot compris entre la rue du Canal et la rue du bac, en continuité avec la ZAC intercommunale du Canal ainsi que sur l'ensemble des abords de l'ex RN 34.

D- Poursuite de la politique environnementale de la commune

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, dont l'objectif est, d'une part, de prévenir ou de réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit et, d'autre part, de préserver des zones calmes dans les territoires, sera

engagé lorsque les plans élaborés par l'Etat et les autres collectivités publiques pour la partie des infrastructures qui les concernent auront été adoptés.

La ville mène par ailleurs une réflexion sur la création d'aménagements cyclables dans certaines rues de la ville, en particulier sur un axe de cheminement RER/Centre ville.

III/ ORDURES MENAGERES – COLLECTES SELECTIVES

	2011	2012	Variation %
Lampes/tubes	143 Kg	153 Kg	+ 7 %

	2011	2012	Variation %
DEEE	61,185 t	55,544 t	- 9,22 %

Les évolutions de tonnages des différents flux collectés en 2012 par rapport à ceux de 2011 s'établissent comme suit :

	2011	2012	Variation %
O.M	5307,16 t	5484,58 t	+ 3,34 %

	2011	2012	Variation %
Bouchons	10,902 t	8,267 t	-24,17%
E.M	745,16 t	693,78 t	- 6,91 %

Depuis le 16 février 2007, la commune s'est engagée dans une nouvelle action éco-citoyenne en mettant à disposition des Nocéens dans les écoles, à la piscine et à la Mairie, des conteneurs permettant la collecte des bouchons en plastique. Il a ainsi été récolté :

Suite à la mise en place d'une convention passée entre OCAD3E et la Ville durant l'année 2008, la collecte sélective des lampes usagées et des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) s'établit comme suit :

	2011	2012	Variation %
Verre	468,36 t	467,88 t	- 0,10 %
PES	917,82 t	905,73 t	- 1,31 %
Déchets Verts	940,76 t	921,00 t	- 2,1 %

En 2013, la Ville continuera sa politique de communication et de sensibilisation autour du tri sélectif (articles dans le Neully-Plaisance Echos, interventions dans les écoles (CE2, CM1),...)

La Ville équipera les Nocéens qui le souhaitent, à titre gratuit, de composteurs individuels, et participera ainsi à l'opération « 50 000 composteurs en 2014 » organisée par le Sycotm. Cela permettra de réduire les tonnages relatifs aux ordures ménagères.

LOGEMENT SOCIAL ET LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

Au 1^{er} janvier 2012, le nombre de logements locatifs sociaux s'élève à 1345 soit 15,80 % du nombre des résidences principales.

La commune poursuivra en 2013 ses efforts afin d'augmenter le nombre de ces logements qui nous permettra d'atteindre un taux de réalisation de nos obligations triennales de 872 % (soit 497 logements contre 57 exigés).

En ce sens, une Résidence pour Etudiants d'une capacité totale de 230 logements sociaux est en cours de construction sur les abords de l'ex RN 34, à l'angle des rues Raspail, Rémondet-Lacroix et Gallieni.

La totalité de l'immeuble sera livré en 2013.

Avec les 267 logements sociaux de la deuxième résidence pour étudiants, ce taux de réalisation atteindra à terme 20%.

La ville devrait également en 2013 maîtriser la totalité de l'immeuble situé au 66, avenue du Président Roosevelt et pouvoir engager avec un opérateur social la réhabilitation du bâtiment et proposer ainsi une offre locative sociale.

CONCILIATION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne BONGARD, Conseillère Municipale Déléguée à la conciliation,

90 affaires ont été traitées en conciliation directe en mairie, parmi celles-ci :

- 79 dossiers ont été réglés de façon satisfaisante.
- 4 dossiers sont toujours en cours d'instruction.
- 5 dossiers ont connu une suite judiciaire.
- 1 dossier a été dirigé auprès des assistantes sociales.
- 1 dossier n'a pu être réglé, les parties refusant la conciliation.

Comme pour l'année précédente les principales sources de conflit sont :

- Des problèmes de nuisances sonores.
- Des problèmes de nuisances liées à la présence d'animaux.
- Des problèmes d'entretien de végétation mitoyenne.
- Des problèmes relationnels entre nocéens (entre eux, leurs banques, leurs commerçants ou leurs assurances...).
- Des rapports entre propriétaires et locataires.

➤ Des problèmes de stationnement.

De plus, 363 petits litiges ont trouvé un arrangement rapide lors d'entretiens téléphoniques.

L'année 2013 verra la poursuite de ces conciliations qui pour la plupart relève de l'incompréhension et d'une forme de manque de respect le plus élémentaire.

FINANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

1 – Le contexte international et national

Le changement, c'est maintenant ...

En effet, il a fallu 5 ans de crise économique et mondiale pour qu'elle soit enfin reconnue unanimement.

De plus, une large majorité de nos dirigeants admet enfin que l'Etat est en faillite et qu'il faut réduire de manière drastique les déficits publics afin de respecter l'objectif des 3% fixé par l'Europe et enrayer la hausse constante du chômage.

Le doute sur notre crédibilité a abouti à la dégradation de la notation par les agences financières. La confiance doit être retrouvée mais ne se décrète pas.

Les collectivités s'impliqueront donc, une nouvelle fois, dans ce contexte difficile et assureront leurs responsabilités.

2 – L'Environnement fiscal et budgétaire

Les ressources de la commune dépendent en partie des décisions inscrites dans la loi de finances 2013.

Après avoir décrié le gel des dotations de l'Etat pour plusieurs années, le gouvernement actuel fait de même, constatant un effort budgétaire voulu de 30 millions d'euros. Nous assistons à un matraquage fiscal avec 20 millions d'euros de recettes supplémentaires prévues et seulement 10 milliards d'euros d'économies envisagées.

Le taux des prélèvements obligatoires passe de 44,9 % en 2012 à 46,3 % en 2013.

2-1 Les mesures financières

L'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable, mais la part forfaitaire diminuera vraisemblablement de 3% environ, compte tenu de l'augmentation de la péréquation verticale, en particulier de la dotation de la solidarité urbaine (DSU).

La péréquation horizontale est renforcée également avec la montée en puissance du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui sera plus que doublé.

Nous vous rappelons d'autre part que nous avons reversé près de 900 000 €, l'an passé, aux divers fonds nationaux de péréquation créés.

Dans le département, seules 5 communes payent pour 35 communes qui reçoivent, au titre de la solidarité entre les communes dites « riches », grâce le plus souvent à une gestion stricte et les communes dites « pauvres ».

2-2 Les mesures fiscales

Les bases d'imposition

Les bases d'imposition pour les propriétés bâties ou non bâties, ainsi que pour la cotisation financière des entreprises sont revalorisées de 1,8 %.

La taxe sur les logements vacants depuis au moins 1 an au lieu de 2 ans, au profit de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) est fortement augmentée, et passe de 12,5 % la 1^{ère} année à 25 % à partir de la 2^{ème} année.

La fiscalité locale

- La cotisation financière des entreprises (C.F.E.)

Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 €, le minimum est fixé à 206 € et le maximum à 2065 €.

Lorsque le chiffre d'affaires est compris entre 100 000 € et 250 000 €, le maximum est porté à 4 084 €.

Pour les autres entreprises, le maximum est fixé à 6 102 €.

A défaut de délibération prise par le Conseil Municipal, le montant de la base minimum est égal au montant de la base minimum de la Taxe Professionnelle appliquée en 2009, ce qui est le cas pour notre commune, et ceci, afin d'aider la pérennité de nos entreprises.

De plus, les auto-entrepreneurs ne sont pas assujettis à cette taxe.

- Neuilly-Plaisance reste une des rares communes à exonérer de la taxe foncière les constructions nouvelles durant les 2 premières années.

Avec ces paramètres, des choix parfois difficiles ont dû être opérés au cours des nombreuses réunions d'arbitrage pour établir le budget prévisionnel 2013, afin d'éviter une trop forte pression fiscale pour les habitants et les entreprises et pour ne pas grever trop fortement nos facultés de remboursement ultérieures.

Nous avons tenu compte en grande partie des réalisations de l'année 2012.

Aussi, ce budget aboutira à un montant de plus de 29 millions d'euros pour le fonctionnement et de plus de 13 millions d'euros en investissement, pour un total budgétaire de 42 millions d'euros.

2-2-1 Recettes de fonctionnement

Comme annoncé, lors de la cérémonie des vœux par Monsieur le Maire, nous n'augmenterons pas les impôts, bien que nous n'ayons pas encore les montants des dotations de l'état.

Pour mémoire, les taux d'imposition sont les suivants :

La taxe d'habitation (TH) : 25,11 % - 14^{ème} taux le plus bas du département.

La taxe foncière bâti (TFB) : 18,29 % - 18^{ème} taux le plus bas du département.

La taxe foncière non bâti (TFNB) : 37,14 %.

La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 27,76 % - 2^{ème} taux le plus bas du département.

Le produit attendu sera de l'ordre de 14 millions d'euros incluant la progression des bases des valeurs locatives décidée par l'Etat.

2-2-2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel augmenteront de manière significative (de près de 4%), malgré le gel du point d'indice des fonctionnaires, par le mécanisme de revalorisation du minimum salarial, par l'augmentation des cotisations de retraite complémentaire et par notre investissement dans la lutte contre le chômage en recrutant des jeunes et des personnes en difficulté sur les emplois d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ce poste est incompressible, et représente 54 % du budget de fonctionnement.

Le souci permanent d'utiliser au mieux les deniers publics nous permet, par la recherche d'économies à absorber les hausses non maîtrisables de l'électricité, des combustibles, des carburants, de l'eau,... et à maintenir, voire à développer les prestations de services aux nocéens.

Aussi, nous apporterons une aide financière conséquente dépassant le million d'euros auprès des associations essentiellement nocéennes, afin de maintenir leurs activités et de conforter les bénévoles dans leurs actions.

Un suivi quotidien et rigoureux d'une trésorerie saine nous amène à diminuer les intérêts de la dette.

Nous avons un désendettement continu et régulier, avec un seul recours à l'emprunt en 2009 au cours de ces 6 dernières années.

Cette gestion aboutit à un autofinancement suffisant à satisfaire nos investissements réalistes pour une commune de notre ampleur.

2-2-3 Recettes d'investissement

Il est à prévoir de moins en moins d'aide de l'Etat, de la Région et du Département.

Les collectivités locales devant participer à l'effort de redressement des comptes publics seront associées dans un pacte de confiance et de solidarité à partir de 2014 jusqu'en 2017.

Néanmoins, il sera peut être nécessaire de recourir à un emprunt limité au montant le plus juste cette année en fonction de l'avancée des projets importants envisagés.

2-2-4 Dépenses d'investissement

Elles sont reprises et détaillées par chaque délégation.

Ce sont les grandes lignes de ce budget 2013 qui est présenté sans la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012.

Des actions complémentaires sont envisagées au cours de l'année, sous réserve de l'attribution de nos recettes prévues initialement et grâce à la gestion prudente des années précédentes.

Conclusion

Les années à venir seront très difficiles, si les promesses unilatérales et démesurées annoncées se réalisent, telles que par exemple, la modification des rythmes scolaires ou le passage du quota de logements sociaux de 20% à 25%.

La fiscalité risque de devenir vite insupportable pour les nocéens, d'autant que les participations et dotations de l'Etat tendront vers zéro, l'Etat se déchargeant sur les collectivités, devenant ainsi les collecteurs d'impôts.

Les marges de manœuvre financières seraient donc inexistantes.

Nous espérons que la raison l'emportera afin d'éviter une hausse sensible des impôts locaux qui anéantirait les efforts fournis par les équipes municipales pour les geler depuis 7 ans, tout en augmentant les services apportés à nos administrés.

POLICE MUNICIPALE ET GARDE VERTE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint Déléguée aux sports et à la sécurité,

SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

En 2012

Totalement réorganisée avec des agents compétents et déterminés, la Police Municipale a progressé encore dans son efficacité, mettant Neuilly-Plaisance en tête du palmarès des villes les plus sûres de Seine-Saint-Denis.

Désormais présente, tous les jours, jusqu'à 1h00 du matin, voire plus si nécessaire, l'équipe forte de six agents de Police Municipale et de deux agents de surveillance de la voie publique (ASVP) est à l'écoute et au service des Nocéens pour répondre vite et bien à leurs attentes légitimes en matière de sécurité.

La Police Municipale s'intéresse à toutes les missions relevant de sa compétence et tout particulièrement :

- Respect du code de la route
 - Stationnement
 - Vitesse
 - Sens interdits
 - Stops...
- Surveillance des parkings,
- Patrouilles pédestres en Centre-ville, Voie Lamarque, Parc des coteaux d'Avron,
- Contacts renforcés avec les commerçants notamment en période de fêtes de fin d'année,
- Rondes de surveillance et de prévention dans tous les quartiers de la ville,
- Intervention pour tout appel de Nocéens en détresse : halls d'immeubles, démarchages suspects, stationnement gênant...
- Opérations conjointes avec la Police Nationale de jour, comme de nuit.

L'investissement total de la Police Municipale a permis aux Nocéens que les nuits du 13 juillet et du 31 décembre soient parfaitement tranquilles.

La Police Municipale a continué à remplir ses missions ponctuelles :

- Opération tranquillité vacances
- Sécurité Banque
- Respect des arrêtés municipaux
- Formation des agents en charge de la sécurité-école.

Le service « Navette » a effectué plus de 1000 opérations répondant à toutes les demandes formulées. Sur un simple appel téléphonique, désormais en mairie, 6 jours sur 7 pour prendre rendez-vous, les personnes âgées sont véhiculées sur les lieux souhaités dans Neuilly-Plaisance.

Le secrétariat assure l'accueil du public et les tâches administratives :

- Relais avec la patrouille police municipale par radio et téléphone,
- Délivrance aux riverains des cartons de dérogation en zone bleue, à ce jour plus de 1600,
- Recueil des objets trouvés,
- Enregistrement des chiens dangereux et dossiers pour la délivrance des permis de détention de ces animaux,
- Elaboration de statistiques et de repères cartographiques.

Pour 2013

Avec le renfort de deux agents policiers municipaux, l'équipe de Police Municipale continuera avec la même détermination et la même volonté à répondre à toutes les demandes des Nocéens avec un seul objectif, leur donner le maximum de sécurité possible.

L'implantation de la vidéo protection sur les endroits les plus sensibles de la Ville va permettre de renforcer encore l'attention portée à ces lieux.

SERVICE DE LA GARDE VERTE

En 2012

Tout en continuant à assumer ses missions régulières sur les sites verts : Voie Lamarque-Bords de Marne, la Garde Verte s'est vue confier un rôle élargi de surveillance sur ces lieux.

En liaison directe avec la Police Municipale et sous son contrôle, la Garde Verte a développé son rôle d'observation et de prévention sur les lieux qui lui incombent.

Sa présence plus tardive sur le terrain, jusqu'à 19h30, aux côtés des agents de la Police Municipale a permis d'assurer une tranquillité plus grande sur ces lieux.

Pour l'an 2013

La Garde Verte continuera à être au service des Nocéens utilisateurs de ces sites verts, tant appréciés.

Son action désormais conjointe avec la Police Municipale ne peut que contribuer à donner à tous, la sécurité, qui est un droit absolu.

SECURITE DES BATIMENTS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette PELISSIER, Maire-Adjoint Déléguée aux sports et à la sécurité,

EN 2012

En application de la réglementation en vigueur, la Délégation à la Sécurité des Bâtiments a tenu **12** Commissions

Communales de Sécurité et d'Accessibilité :

- 3 dans les bâtiments communaux (la Crèche Abbé Pierre, le Mille Club Kennedy et la Piscine),
- 2 exceptionnelles : manifestation des Vœux de la Municipalité et le Salon de l'Artisanat.
- 7 dans des établissements privés (GIS Hôtel (2), Hôtel Le Gouraya, le Pôle Santé EPHAD, la Résidence de Personnes Agées « L'Eglantine » et l'Hôtel des Carrières).

Ces commissions contrôlent rigoureusement la conformité des lieux selon les règles en vigueur en matière de Sécurité Incendie.

EN 2013

8 visites de la Commission de Sécurité sont prévues conformément aux obligations réglementaires. Elles s'intéresseront à 2 bâtiments communaux, la manifestation des Vœux ainsi que 5 établissements recevant du public privés.

Dans le respect des normes de sécurité, la Ville assure un suivi régulier de ses bâtiments.

Les équipements relatifs à la protection contre l'incendie, environ 750 extincteurs, les exutoires de désenfumage, les RIA et les alarmes incendie entre autres, sont toujours vérifiés annuellement par des entreprises spécialisées.

Les plans d'interventions en cas d'inondations et d'intempéries hivernales (neige, verglas) restent toujours actifs.

SERVICE EMPLOI ET PROJET DE VILLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

Depuis de nombreuses années d'engagement, au service d'une approche pluridisciplinaire intégrant le respect de l'individu, le Service Emploi Projet de Ville (SEPV) a essayé de relever de nouveaux défis, de renouveler ses pratiques dans une perspective d'utilité collective et sociale.

Cette année encore, le SEPV s'inscrit dans cette dynamique pour permettre aux usagers de trouver dans le service, une écoute, une évaluation, des conseils, des offres de formation, des prescriptions, leur permettant de s'inscrire dans un projet professionnel et/ou de vie.

Le SEPV a pour feuille de route de renforcer son activité dans le domaine de l'insertion sociale et/ou professionnelle ainsi que son expertise autour des problématiques d'emploi dans les métiers porteurs et accessibles aux allocataires du RSA, voire plus largement aux demandeurs d'emploi.

Le service remet l'humain au cœur des préoccupations et des projets, tente de redonner vie aux dynamiques de proximité par un travail quotidien et des actions communes avec les partenaires. Dans cette démarche, le SEPV est notamment soutenu et aidé par les institutions telles que le Pôle Emploi, le Service Social Départemental mais également par les centres de formation, et plus généralement par tous les acteurs du champ social et /ou professionnel.

Une attention toute particulière sera portée encore cette année aux priorités transversales définies au niveau national et communautaire pour le Fonds Social Européen en montant des ateliers limitant ainsi toutes formes d'exclusion et de marginalisation des allocataires du RSA.

Bien identifié sur la ville, le SEPV a à cœur de répondre à l'attente des Nocéens et du fait de la conjoncture actuelle d'apporter son soutien aux plus en difficultés.

Un nouveau logiciel le « WebRSA » sera déployé d'ici fin 2013 pour permettre aux professionnels du Projet de Ville RSA d'optimiser le traitement des dossiers.

Pour les plus jeunes d'entre eux, la Mission Locale sera un soutien supplémentaire dans le choix de leur formation préalable à leur futur métier.

Les permanences assurées à Neuilly-Plaisance ont permis à un plus grand nombre d'adhérer à ce dispositif qui prolonge le travail entamé par le PIJ/PAJ sur la ville.

ACTIVITES CULTURELLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

I – Bilan

La Ville de Neuilly-Plaisance met en œuvre tout au long de l'année, des manifestations culturelles et événementielles, pour la plupart gratuites, qui permettent à tous les Nocéens d'accéder à la culture.

La municipalité présente ou soutient la création et la diffusion des artistes, quelle que soit leur forme d'expression artistique, et valorise les initiatives locales à travers la mise à disposition de salles, de matériel et de personnel municipal.

De nouveaux dispositifs ont enrichi la liste des animations culturelles en 2012.

A – Les temps forts de l'année 2012 :

La Ville a proposé des animations à destination de l'ensemble des Nocéens. Grand public ou thématique, ces animations de qualité ont rencontré le succès grâce à la volonté d'apporter la culture au plus près des habitants : Dancefloor pour les jeunes, Thé dansant pour les anciens, Concerts « Trop Plein de Sons », Fêtes du Parc des Coteaux d'Avron, Salon du Livre Policier, Brocante, les Salons des Arts Créatifs et des Terroirs, sans oublier les spectacles présentés par l'Ecole Municipale de Musique ou les expositions régulières du Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle.

De plus et afin de favoriser des animations culturelles intergénérationnelles, la ville a souhaité la création d'une journée littéraire en proposant un concours de nouvelles et une épreuve de dictée à différents niveaux (primaire, collège/ lycée et adulte).

Ainsi, chaque Nocéen profite d'une vie culturelle de qualité adaptée à ses envies.

La politique culturelle ne se résume pas à la programmation, mais comprend également un volet suivi et formation très fort. Ainsi, le dispositif « Trop Plein de Sons », lancé il y a 8 ans, permet à de jeunes Nocéens de bénéficier gratuitement du Studio Musique équipé et des conseils de professionnels. Ils se produisent et enregistrent leurs compositions. La Ville assure leur promotion, notamment lors des concerts mensuels à la bibliothèque ou dans des

salles parisiennes. L'audition du 19 janvier 2013 a permis de découvrir 13 nouveaux groupes qui ont rejoint le dispositif, offrant à la Ville une plus grande variété de styles musicaux.

Rendez-vous incontournable de la saison culturelle, le Salon du Livre policier a accueilli plus de 1200 spectateurs, en avril 2012. Cette 10^{ème} édition du « Week-end noir » a mobilisé des auteurs de renom et les rencontres qui ont ponctué cette manifestation contribuent à la reconnaissance de ce Salon.

De même, les Fêtes du Parc sont deux moments de convivialité organisés en juin et en septembre. L'occasion de mettre en valeur les associations de la Ville à travers divers ateliers mais aussi les producteurs de produits régionaux et plus de 1 200 Nocéens autour d'un barbecue géant. Ces Fêtes sont très appréciées et offre un espace de création pour les artistes et les services municipaux.

Enfin, la Ville présente différentes animations tout au long de l'année. Animations solidaires avec la collecte de sang, festives et gourmandes avec les animations de fin d'année, en partenariat avec l'association des commerçants. La Ville mène également une importante politique de subventions pour soutenir les associations dans leurs animations.

B – Le cinéma « La Fauvette » :

Labellisé « Art et essai », le cinéma municipal « La Fauvette » a enregistré, en 2012, près de 30 000 entrées. La programmation éclectique allie les grands succès populaires à l'exploitation moins commerciale. Cette diversité ouvre ce cinéma aux tarifs très abordables, à un très large public, venus notamment des communes voisines.

« La Fauvette » participe, chaque année, à la Fête du cinéma, organisée à l'échelon national.

En septembre 2012 le cinéma s'est équipé en numérique.

L'opération « ciné-goûter » pour les jeunes a vu le jour au cours de l'année 2012, avec des séances de films pour enfants suivies d'un goûter, initiant les plus jeunes au plaisir du 7^e art.

II – Les orientations 2013

En 2013, les principales animations seront reconduites et de nouvelles viendront étoffer la programmation culturelle et événementielle.

A - Des expositions et des activités à la bibliothèque :

- Les expositions du CMASC et des associations Nocéennes,
- Les heures du conte et les goûters littéraires « Toques et Plumes »,
- Les diverses animations tout au long de l'année pour célébrer le 40^e anniversaire de la bibliothèque,
- L'exposition de Noël.

B/ A la salle des fêtes :

- Le 11^{ème} Salon du livre policier « Week-end Noir à Neuilly-Plaisance » et l'attribution des prix « Lion Noir » et « Lionceau Noir »,
- Les salons des terroirs et des arts créatifs,
- Les concerts de l'Ecole Municipale de Musique,
- Les spectacles de théâtre et de danse du CMASC,
- La journée littéraire (concours de nouvelles, dictée).

C/ Les manifestations communales :

- Le week-end « Au fil de l'Art et de la Culture »,
- Un tournoi sportif et solidaire au stade municipal,
- De nouveaux concerts « Trop Plein de Sons »,
- Des Dancefloor pour les plus jeunes et les trentenaires,
- Un brunch à destination des familles,
- La Grande Fête de Juin au parc des Coteaux d'Avron,
- La Manifestation « Faites la fête avec vos voisins »,
- L'Opération « J'y course »,
- L'organisation d'un don du sang,
- La grande fête des Associations en septembre,
- La grande brocante d'automne en octobre,
- Les animations autour de Noël.

CMASC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

Le Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle (CMASC) participe au dynamisme de la vie sportive et culturelle de la ville et à son rayonnement. La culture demeure un fondement indispensable de notre société, elle en cimenter les composantes et éveille les consciences. En ce sens, le projet municipal défend l'idée d'un projet culturel ambitieux, au service du plus grand nombre.

Le CMASC est un lieu de formation et de pratiques culturelles. Fondés sur le plaisir de créer, découvrir et partager, les ateliers proposés se veulent une sensibilisation, voire un approfondissement de la dimension technique et artistique d'une discipline. L'originalité de son « *Pass toutes activités* » en favorise l'accès au plus grand nombre, via un paiement unique.

Les objectifs du CMASC se déclinent de la façon suivante :

- La qualité de ses ateliers d'initiation et de perfectionnement aux pratiques artistiques et sportives ; 26 disciplines, encadrées par 27 professeurs diplômés et expérimentés.
- Le suivi de l'actualité artistique afin de répondre aux souhaits des Nocéens par de nouvelles créations, par exemple l'éveil à la Gym, et la Zumba pratiquée en cours de Fitness.
- Le maintien des notions d'éveil, de curiosité, d'échange, d'écoute, de convivialité et de respect.
- La valorisation et l'épanouissement personnel par une activité socialisante.

Les temps forts au-delà des cours sont notamment :

- La poursuite de la créativité : en effet, l'éveil à la Gym pour les 4/6 ans a vu le jour en septembre 2012, confirmant par là-même notre volonté d'accession à une expression artistique pour tous ;
- Des expositions regroupant les ateliers Patchwork, Dessin-Peinture, Arts plastiques enfants, Sculpture poterie, à la Bibliothèque municipale ;
- La participation aux manifestations de la ville (Salon du Polar et la journée Littéraire en salle des fêtes, fête du Parc, fête de la Rentrée, etc.) ;
- Des représentations théâtrales et spectacles de danses à la Salle des Fêtes ;
- Des sorties culturelles, des animations diverses et variées proposées durant les ateliers.

Toute l'équipe du CMASC continuera de s'employer quotidiennement à satisfaire les envies de détente ou de perfectionnement des Nocéens.

Chacun pourra y trouver le plaisir et le bonheur de se motiver en multipliant les occasions d'échanger ou de se passionner.

BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

La fréquentation de la bibliothèque reste stable depuis trois ans. Le nombre des prêts par an par lecteur est en légère augmentation. Les lecteurs empruntent en moyenne 34 documents en une année.

En 2012, l'organisation des cours d'informatique a été modifiée. Désormais, la bibliothèque propose des sessions de travail tous les 2 mois. Grâce à ce nouveau dispositif, nous permettons à un plus grand nombre de Nocéens de participer et de se perfectionner en bureautique et Internet.

En 2013, la bibliothèque souhaite poursuivre ses missions principales, à savoir :

- proposer un catalogue riche et diversifié pour tous les Nocéens. Cette année encore, nous allons réassortir quelques fonds, tels les romans en anglais, le fonds scientifique, les documents de droit ou encore la création d'un fonds d'apprentissage de la musique en section jeunesse.

- maintenir son rôle de médiateur du livre en continuant à travailler avec des structures comme les résidences de personnes âgées, les écoles ou les centres de loisirs.

- animer la bibliothèque par des expositions, conférences, contes, lectures. A ce titre, le service propose un travail autour du conte merveilleux avec l'intervention de trois conteurs professionnels dans l'année. La modification des horaires du dîner littéraire « *Toques et Plumes* » qui devient un goûter littéraire le samedi après-midi permet d'accueillir plus de public.

Encore des nouveautés cette année avec la création de moments de contes et de chants pour les petits de 0 à 3 ans le samedi matin.

Afin de donner l'envie de lire et d'aller à la rencontre des écrivains, la bibliothèque renouvelle sa participation à un événement littéraire d'envergure départementale, le festival Hors Limites.

En outre, elle souhaite aussi développer quelques nouveaux services et animations pour fêter ses 40 ans tels que :

- un espace pour les jeunes enfants de 0 à 3 ans
- un fonds de documents vidéo
- un accès à la presse en ligne
- un catalogue en ligne plus collaboratif
- des heures du conte pour les « bébés »
- des réunions d'information autour de thèmes généraux touchant à l'informatique.

ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

L'Ecole municipale de Musique dispense un enseignement musical diversifié incluant l'ensemble des expressions artistiques de plus en plus indissociables aujourd'hui, à savoir, musiques classiques, contemporaines, rock, etc.

Celle-ci est un établissement culturel à part entière et a pour vocation de répondre, directement ou en partenariat avec d'autres services, à une demande diversifiée.

Les missions principales de l'Ecole municipale de Musique sont les suivantes :

- L'animation de la vie culturelle au travers d'actions de sensibilisation des publics, de diffusion (concerts, auditions et manifestations municipales).
- Le développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention. A ce propos en 2012, ont été créés 2 cours supplémentaires pour les enfants de maternelles (moins de 6 ans et plus particulièrement les 2^{èmes} et 3^{èmes} années de maternelles), à savoir les cours d'éveil musical.
- L'acquisition de bases musicales saines grâce au travail de fond (écoute, mémoire, maniement du langage musical) au travers des cours dispensés.
- L'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs : l'acquisition des premiers réflexes fondés sur la qualité du geste, de la lecture, de l'écoute intérieure, et sur l'écoute des autres dans la pratique collective.

En 2012/2013, l'Ecole municipale de Musique compte 19 professeurs et 231 élèves et propose une formation musicale pour enfants et adultes de tous niveaux et un large panel d'instruments.

Plus d'une vingtaine de disciplines sont enseignées : l'accordéon, la clarinette, l'éveil musical, l'initiation musicale, la flûte, la formation musicale, la trompette, le cor d'harmonie, le trombone, le saxophone, la batterie, le piano, le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse, la guitare classique, la guitare électrique, la guitare basse, le chant ainsi que les disciplines collectives comme l'orchestre d'harmonie et l'ensemble à cordes.

Afin de valider la progression des élèves, l'Ecole municipale de Musique organise chaque année des examens, au regard du programme départemental, qui permettent l'obtention d'un diplôme, ainsi qu'un certificat pour les fins de cycle.

Le service organise régulièrement des auditions et des concerts et participe à de nombreuses manifestations municipales.

Ainsi en 2012, l'Ecole municipale de Musique a participé à la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire le mercredi 25 janvier, à l'animation du spectacle du CMASC le samedi 9 juin, aux fêtes du Parc les samedis 16 juin et 8 septembre, ou encore à l'animation des festivités de Noël organisée par la ville le dimanche 16 décembre. Par ailleurs, lors de la première journée littéraire inaugurée le 1^{er} décembre 2012, l'Ecole municipale de Musique est intervenue avant la remise des prix.

Aussi en 2013, l'Ecole municipale de Musique souhaite-t-elle poursuivre l'implication de ses élèves et de ses professeurs dans l'animation des manifestations sur la ville.

Par ailleurs, grâce à l'acquisition de l'extension culturelle du logiciel « ARPEGE » en 2012, les informations disponibles par les différents services municipaux ont été mutualisées, ce qui a permis un gain de temps non négligeable.

Dans la continuité des autres services, afin de faciliter les démarches des adhérents, le paiement en ligne sera mis en place en 2013, pour que via l'Espace Famille, les factures puissent être acquittées, et ce sans se déplacer.

CRECHES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain GARRIGUES, Conseiller municipal Délégué aux crèches et au Foyer de l'Amitié,

Bien plus que le regroupement de plusieurs structures crèches, ce service est devenu un véritable « Pôle Petite Enfance », de part ses propositions de projets innovants ainsi que le travail très étroit entre les directions.

Différentes actions ont été menées cette année afin de répondre aux besoins des familles accueillies telles que la proposition des « Portes ouvertes » à la crèche Abbé Pierre et « Cap sur ma nouvelle section » à la crèche du Centre.

De même, le service « Petite Enfance » a souhaité prendre part aux événements plus globaux initiés par la commune rendant ainsi plus lisible les actions menées par ce service. En effet il s'est largement investi au travers de diverses actions, la participation des crèches aux différentes fêtes (telles que la fête du Plateau, la fête de la rentrée, les stands de Noël) mais également l'organisation de la fête de Noël des crèches proposant à l'ensemble des familles de retrouver les équipes pédagogiques autour d'un buffet et de la diffusion d'un film réalisé par l'équipe relatant le quotidien de leurs enfants.

La parution du premier numéro du Journal de crèches a eu lieu en juillet et les familles en ont très apprécié le concept et le contenu aussi une édition trimestrielle est programmée pour cette année.

Par ailleurs, les horaires du Multi-Accueil des Renouillères ont été modifiés, développant l'accueil le mercredi toute la journée, en s'alignant ainsi sur l'amplitude d'ouverture des autres jours de la semaine. Ainsi, 65 heures d'accueil hebdomadaire supplémentaires sont venues s'ajouter à l'offre déjà existante.

D'un point de vue du personnel, le dynamisme a été favorisé par une réponse favorable aux demandes de mobilité des agents permettant ainsi d'optimiser les compétences et de mutualiser les pratiques.

D'autres actions ont connu un franc succès, avec l'obtention du diplôme d'état d'éducateur de Jeunes enfants, par l'élève en apprentissage à la crèche du centre depuis 3 ans et celui d'auxiliaire de puériculture par le biais de la VAE (Validation des acquis de l'expérience) par un agent faisant fonction de la structure Multi-Accueil.

Enfin, des travaux d'embellissement ont été réalisés dans les jardins de la crèche du Centre avec la pose d'une terrasse en résine dans le jardin de la section des moyens et d'un cabanon en bois dans le grand jardin annexe.

Pour 2013, en plus du paiement en ligne utilisé par 41% des familles, la mise en place du paiement par prélèvement automatique est toujours une option que la municipalité souhaite développer. Sa mise en œuvre effective permettra aux familles d'y accéder dans l'année.

De plus, malgré une conjoncture budgétaire nationale difficile, la municipalité qui a toujours à cœur d'accroître le nombre de places en structure collective, a prévu début 2014, l'ouverture d'une structure d'accueil petite enfance sur le site des Cahouettes.

Ce lieu, à destination des 18mois/3 ans, offrira 20 places et viendra donc répondre aux demandes accrues des familles nocéennes. Son implantation à proximité d'un groupe scolaire permettra de regrouper l'accueil des fratries sur un même site facilitant la vie des résidents du quartier.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain GARRIGUES, Conseiller municipal Délégué aux crèches et au Foyer de l'Amitié,

A/ SANTE

Le Centre Municipal de Santé a assuré en 2012 près de 1 400 consultations de médecine générale, cardiologie et dermatologie et suivi plus de 300 personnes concernant les soins infirmiers.

Nous pouvons encore noter l'arrivée d'une soixantaine de nouveaux venus, qui équilibrent la quantité de personnes ne venant plus (décès, déménagement, changement de médecin traitant).

Des séances de vaccination en partenariat sont organisées un vendredi sur deux et permettent tous les ans à près de 150 nocéens d'assurer la mise à jour de leurs vaccins.

Une infirmière assure les soins infirmiers tels que les injections (intraveineuses, sous-cutanées, intramusculaires), pansements simples ou post opératoires, prise de constantes (tension, pouls) représentant près de 600 actes à l'année. Elle est amenée également à prodiguer des conseils en matière de prévention sanitaire.

Les déchets de soins sont ramenés par les patients, notamment diabétiques, au Centre de Santé, en vue de respecter leur procédure d'élimination dans de bonnes conditions.

B/ AFFAIRES SOCIALES

Eu égard à la conjoncture économique actuelle, le service d'aide sociale portera une attention particulière aux personnes les plus isolées ainsi qu'aux familles en rupture de lien social.

Il exercera ses activités dans trois directions :

1/ L'AIDE SOCIALE AUX FAMILLES

Le service :

- instruit les dossiers de RSA
- attribue des secours d'urgence (ex : alimentaire)
- attribue des aides issues du Fonds de Solidarité pour les impayés d'énergie (gaz, électricité et eau)
- accompagne les familles surendettées pour l'aide à la gestion budgétaire

- vient en aide aux familles menacées d'expulsion locative
- attribue des réductions aux cantines scolaires, centre de loisirs, colonies et classes transplantées
- participe aux frais de transport des enfants scolarisés à l'IPERMA de Saint-Saulge (Nièvre)
- collabore étroitement avec l'Étincelle, centre de stabilisation géré par l'Hôtel Social 93
- oriente et conseille les familles sur la nouvelle structure d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui a ouvert en juin 2012 sur la commune,

En 2013, une réflexion aura lieu sur les modalités de prise en charge des aides accordées aux familles pour les classes transplantées et les colonies afin de déduire directement le montant accordé sur le coût du séjour.

2/ L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

A/ TELEASSISTANCE

Depuis 2009, nous faisons appel à une société agréée qui assure la gestion des appareils reliés directement à une plate-forme gérée 24h/24 par des professionnels de la téléassistance. Les personnes âgées peuvent ainsi adhérer plus rapidement à ce service et bénéficier d'appareils neufs pour un coût moins élevé. En 2012, 136 personnes sont abonnées à ce service.

En 2013, nous souhaitons informer les abonnés du service sur la possibilité de bénéficier d'un bracelet de détecteur de chutes en plus de leur médaillon actuel qui serait une garantie supplémentaire pour leur sécurité.

B/ MANIFESTATIONS

Le service organise tous les ans, en faveur des séniors, une galette des rois en janvier et un banquet au printemps sur le thème des guinguettes.

Il offre également des colis pour les fêtes de Noël. La distribution s'effectue en présence des enfants du Centre de Loisirs et de la MCJ.

C/ ALLOCATION HIVERNALE

Compte-tenu des conditions climatiques de plus en plus extrêmes et du nombre croissant de personnes âgées vivant en dessous du seuil de pauvreté, une allocation hivernale est prévue pour les aider à faire face à leurs factures de chauffage.

D/ PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Nous sommes service instructeur pour :

- les dossiers d'Aide Sociale pour les prises en charge des placements en maison de retraite.
- les dossiers de demande et de renouvellement des cartes améthystes et allocations chèques taxi.

En 2013, une attention particulière sera apportée aux bénéficiaires de la carte améthyste pour les informer et les aider au mieux dans le cadre de la mise en place du pass navigo.

E/ CANICULE ET PLAN FROID

En cas de déclenchement du plan canicule, les 146 personnes inscrites sur le registre nominatif en mairie sont immédiatement contactées.

D'autre part, cet hiver, dans le cadre des intempéries (chutes de neige, baisse importante des températures), les personnes âgées les plus vulnérables et les plus isolées ont été appelées (370 personnes de 75 ans et plus).

3 / L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Nous assurons également l'instruction des différents dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : cartes d'invalidité, instruction des dossiers d'aide sociale pour le Conseil Général.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès de la MPDH concernant les délais d'instruction et les pertes de dossiers.

En 2013, nous resterons en contact avec la MDPH pour réduire au maximum les délais d'attente des familles.

FOYER DE L'AMITIE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain GARRIGUES, Conseiller municipal Délégué aux crèches et au Foyer de l'Amitié,

Le Foyer de l'Amitié, fort de ses 310 adhérents en 2013, propose des activités récréatives, des sorties culturelles, des ateliers sportifs et des réunions d'information à destination des seniors.

Au cours de l'année 2012, deux séjours ont été organisés à l'hôtel « Le Choucas » à Sixt-Fer-à-Cheval réunissant une vingtaine de personnes à chaque période.

Des sorties festives et culturelles telles que notamment la Veuve Joyeuse à Enghien-les-Bains, le marché de Noël de Reims, la visite du quartier de Montmartre avec conférencier et une croisière sur le thème du vieux Paris ont remporté l'adhésion des participants.

Le réveil du corps n'a pas été oublié pour autant par le maintien des cours de gymnastique douce et d'aquagym ; complétés par une nouveauté « l'art thérapie » qui procure bien-être et détente.

La gourmandise lors des goûters d'anniversaire mensuels réunissant près de 70 convives, à chaque réunion, a maintenu les papilles en éveil.

Des activités dispensées à l'initiative d'adhérents bénévoles telles que le chant et les cours de conversation en espagnol rencontrent également un vif succès de même que les cours particuliers d'informatique.

La participation des seniors aux réunions bimestrielles préparatoires œuvre à la sélection de projets de sorties. Ces réunions permettent également de présenter aux nouveaux adhérents cette structure.

Lieu d'écoute et d'échanges, le Foyer souhaite en 2013 pérenniser son action et :

- Organiser un séjour supplémentaire sous la forme d'une croisière sur la Seine de Paris à Honfleur.
- Valoriser l'image des séniors en développant des actions de proximité et en impulsant des initiatives intergénérationnelles.
- Initier de nouveaux ateliers encourageant la créativité, la réflexion et l'esprit nature.
- Favoriser l'implication des aînés dans le fonctionnement des lieux d'accueil non seulement du Foyer mais aussi du Centre Municipal d'Activités du plateau d'Avron.
- Développer le sens du vivre ensemble et des espaces partagés.
- Proposer un programme trimestriel à thème déclinant un fil conducteur.
- Faire émerger de nouveaux talents à partager avec les usagers en valorisant le bénévolat.

La rénovation du Foyer, peintures intérieures, engagée dès janvier 2013 par la ville de Neuilly-Plaisance, complétée par de nouveaux investissements au niveau du mobilier sera l'occasion pour chacun de se réapproprier cet espace de vie.

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne BONGARD, Conseillère Municipale Déléguée à la conciliation,

• **Administration générale**

Depuis un an, le Service des Affaires Générales s'est doté de logiciels facilitant le traitement des demandes faites par les Nocéens au sein du service, mais aussi la dématérialisation des données relatives à l'état civil, aux élections, au recensement militaire et aux formalités administratives (CNI et Passeport) avec nos différents collaborateurs tels l'INSEE, le Service de la Défense ou la sous-préfecture du Raincy.

La mise en place de ces logiciels de travail a permis de faciliter la gestion et surtout le suivi des dossiers gérés par notre service, et représente un gain de temps important pour chaque agent au sein du service des Affaires Générales.

Pour l'année 2013, le service des Affaires Générales s'est fixé pour objectif d'explorer le domaine de l'e-administration à savoir le rattachement aux services en ligne pour le recensement militaire, les demandes d'acte d'état civil, ou les inscriptions sur les listes électorales. De même, la mise en place de la numérisation des actes d'état civil de la Ville est programmée ce qui permettra la sécurisation et la pérennisation des documents (traitement des images, découpage en actes individuels et indexation des actes).

• **Logement**

Depuis le début de l'année 2012, le service du Logement a mis en place des permanences téléphoniques les lundis et jeudis après-midi de 14h00 à 16h45, pour répondre aux nombreuses demandes des Nocéens. Ces permanences viennent en complément des permanences physiques, mises en place en 2011.

En 2012, le conventionnement de 35 logements a permis à l'ensemble de ces locataires de bénéficier d'un droit ouvert à l'allocation personnalisée au logement plus important.

Afin de gérer au mieux les litiges entre bailleurs et locataires et suite aux réunions publiques de l'année 2012, un groupe de travail Inter-Bailleurs, associations des locataires et la Mairie a été mis en place. Celui-ci a pour but

d'améliorer le quotidien des locataires. Pour ce faire, des visites de patrimoine sont effectuées tous les trimestres avec les représentants des structures concernées pour constater les dysfonctionnements et y apporter des réponses concrètes.

Le service du Logement poursuivra en 2013 sa politique de proximité auprès des Nocéens, tout en s'assurant de leur bien-être et de la pérennisation des logements.

- **Cimetière**

En 2012, des travaux ont été effectués au cimetière, notamment par la création de 6 cavurnes. Ces aménagements se poursuivront en 2013 par l'agrandissement de l'espace cinéraire avec la mise en place de deux Columbarium.

FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PEGURRI, Conseiller Municipal Délégué aux services techniques, aux anciens combattants, aux fêtes et aux cérémonies, aux sports et aux espaces verts,

Les cérémonies patriotiques se sont déroulées dans les meilleures conditions possibles avec le concours des associations locales d'anciens combattants (F.N.A.C.A. et U.N.C.) et des associations du souvenir avec le SOUVENIR FRANÇAIS. Se sont joints à ces cérémonies, le comité nocéen de la CROIX-ROUGE, mais également leurs drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et des élus de Rosny-sous-Bois notamment lors de la cérémonie au Plateau d'Avron relative à la guerre 1870-1871.

En outre, à diverses reprises d'autres délégations ont marqué par leur présence certaines cérémonies comme l'Union Nationale des Parachutistes du 93, mais aussi les Sapeurs-Pompiers du groupement de Neuilly-sur-Marne. A noter, la présence à diverses reprises du délégué militaire pour la Seine-Saint-Denis, M. le Lieutenant - Colonel QUATREPOINT.

Rappelons aussi, la cérémonie organisée à l'entrée de notre commune, en présence de la municipalité et des associations locales et leurs drapeaux, en l'honneur de la FLAMME du SOUVENIR, prélevée à l'Arc de Triomphe, et qui devait rejoindre VERDUN (55).

Dans le cadre du suivi des lieux de mémoire, nous avons procédé à la réfection du parvis de la stèle de la Résistance et de la Déportation, sise dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville.

De plus, les tombes ont fait l'objet d'un nettoyage non seulement au Carré Militaire mais également certaines se trouvant dans diverses sections du cimetière municipal, rentrant dans le cadre de la mission du Souvenir Français avec la participation de la ville.

Enfin, dans le cadre du « devoir de mémoire », une plaque a été inaugurée le 11 novembre dernier, indiquant les différents lieux où sont implantés des monuments, des stèles et plaques rappelant le sacrifice de nocéennes et nocéens au cours des divers conflits. Cette plaque sera installée en 2013, sur une stèle spécifique qui sera implantée dans le square « Le Souvenir Français ».

Comme chaque année près de deux cent de nos concitoyens récipiendaires de la médaille d'honneur du Travail ont été reçus par la municipalité et honorés de la réplique des médailles concernées et des diplômes officiels.

Pour 2013, les mêmes manifestations officielles se dérouleront et nous continuerons l'entretien, voire la réfection, de tombes d'anciens combattants « MORTS pour la France », dont les familles concernées ont disparu et ce, en

collaboration avec la présidente de l'association « LE SOUVENIR FRANÇAIS ». Nous assumerons également les missions qui sont les nôtres et celles qui nous seront assignées.

SPORTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique PIAT, Conseiller Municipal Délégué aux Sports,

Dans la poursuite de sa politique sportive, la Ville de Neuilly-Plaisance met en œuvre diverses actions afin que l'ensemble des Nocéens puissent pratiquer au quotidien des activités physiques et sportives variées selon leurs envies et leurs besoins.

Pour l'année 2012, ces actions ont été nombreuses et se sont concrétisées notamment par le renforcement de l'aide aux associations sportives par le biais de subventions et d'appuis logistiques. En effet, la ville de Neuilly-Plaisance se positionne en tant que partenaire privilégié pour permettre à plus de 2 000 adhérents sportifs Nocéens de pratiquer leur passion avec plaisir dans les nombreuses structures sportives de la commune.

De plus, chaque jour, la ville est l'interlocuteur direct de l'Education Nationale, afin de faciliter la mise en place des programmes d'activités physiques et sportives dans les meilleures conditions.

Ce partenariat performant avec les associations et l'Education Nationale s'est révélé dans la conduite des événementiels sportifs, tels que les foulées scolaires ou encore la journée du Sport.

A cela, il faut ajouter la mise à disposition des structures sportives à un public toujours aussi nombreux et désireux de pratiquer leur sport de loisir quand il le souhaite et sans contrainte.

La ville a amélioré les activités sportives déjà proposées par la mise en place de nouvelles activités sportives aquatiques telles que le jardin aquatique pour les enfants de 3 à 6 ans et l'Aquagym pour la piscine municipale.

Enfin, en 2012, Neuilly-Plaisance a souhaité l'amélioration des structures par la réalisation de travaux d'entretien et de rénovation pour un meilleur accueil des usagers :

Au stade municipal :

Deux chantiers de grande ampleur ont été réalisés : la transformation du terrain de football stabilisé en terrain synthétique ainsi que la réfection et l'agrandissement du terrain multisports. D'ailleurs, l'inauguration de ces terrains qui a eu lieu le 17 Novembre dernier a permis un travail en collaboration avec toutes les sections de Neuilly-Plaisance Sports, pour offrir une belle fête sportive à tous les Nocéens.

A la piscine municipale :

D'une part dans un souci de combattre la corrosion des pylônes, des travaux d'étanchéité et des renforts en résine ont été faits sur les goulottes. D'autre part, afin de permettre un meilleur confort le remplacement d'une partie du vitrage intérieur de séparation des vestiaires a été réalisé. Enfin, le système de chloration des bassins a été rénové.

Au gymnase BEL AIR :

Une mise en conformité des tracés du terrain de basketball du gymnase BEL AIR a été effectuée conformément aux nouvelles réglementations fédérales relatives aux tracés de compétitions (obligatoire pour tous niveaux).

Au gymnase SALUDEN :

Les tracés multisports du terrain extérieur ont été achevés.
A cela il faut rajouter une mise en conformité du tableau électrique du gymnase.

Pour 2013 l'objectif de la politique sportive est de continuer à développer « l'esprit sportif Nocéen », mais également d'investir dans des réalisations comme :

Au stade municipal :

Finir la réfection intérieure du Dojo : des travaux ont déjà été entrepris par les agents du stade et seront terminés dans l'année par une entreprise.

Le terrain de football numéro 3 doit faire l'objet d'un regazonnage.

Le court de tennis numéro 4 doit être rénové et couvert d'une bulle. Cependant, la réalisation des travaux est dépendante de l'obtention de subventions, notamment du Conseil Général. Nous sommes toujours en attente de leur confirmation.

Gymnase SALUDEN :

Dans le but d'apporter une solution adéquate, une étude des problèmes d'étanchéité du toit sera réalisée.

A la piscine municipale :

La poursuite des travaux de remplacement du vitrage intérieur de séparation des vestiaires sera achevée. La mise en conformité des éclairages de secours devra être effectuée, ainsi que le changement d'un moteur d'ouverture du toit.

Par ailleurs, d'autres travaux sont à l'étude, ils sont toutefois sujets en l'attente de subventions, comme le projet de rénovation de la piste d'athlétisme.

II. CONCESSION D'EXPLOITATION DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT. MODIFICATION TARIFAIRE AU 1^{ER} MARS 2013.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

Par délibération en date du 25 juin 1990, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la passation d'un traité de concession avec la société VINCI PARK pour l'exploitation des parcs publics de stationnement des bords de Marne et du parking Lamarque.

Il est prévu au sein du contrat de concession pour cette exploitation que les différents tarifs d'abonnement (horaire, mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) soient réactualisables chaque année.

La société VINCI PARK a saisi le 30 janvier 2013 la Ville d'une demande de modification à compter du 1^{er} mars 2013. Il est à noter que la dernière modification tarifaire date du 1^{er} avril 2011.

Par conséquent, il est proposé les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2013 :

PARKING LAMARQUE	TARIFS TTC au 1^{er} mars 2013
ABONNEMENT MENSUEL	
Résidant	40,00 €
Non résidant	51,00 €
ABONNEMENT TRIMESTRIEL	
Résidant	107,00€
Non résidant	138,00 €
ABONNEMENT SEMESTRIEL	
Résidant	200,00 €
Non résidant	267,00 €
ABONNEMENT ANNUEL	
Résidant	395,00 €
Non résidant	530,00 €
FORFAITS	
Journée	4,50 €
5 jours	20,00 €
PARKING MONTGOMERY	
1 heure	1,00 €
2 heures	1,40 €
3 heures	2,50 €
4 à 12 heures	5,90 €
Hebdomadaire	20,00 €
PARC DES BORDS DE MARNE	
ABONNEMENT MENSUEL	
Résidant	43,00 €
Non résidant	56,00 €
Abonnement de nuit	16,50 €
Place réservée	60,00 €
ABONNEMENT TRIMESTRIEL	
Résidant	118,00 €
Non résidant	153,00 €
Abonnement de nuit	46,50 €
Place réservée	176,00 €
ABONNEMENT SEMESTRIEL	
Résidant	220,00 €
Non résidant	286,00 €
Place réservée	337,00 €
ABONNEMENT ANNUEL	
Résidant	429,00 €
Non résidant	563,00 €
Abonnement de nuit	186,00 €
Place réservée	653,00 €
CARTE PERDUE	16,00 €

HORAIRES	TARIFS TTC au 1^{er} mars 2013
½ heure	0,80 €
1 heure	1,40 €
2 heures	2,20 €
3 heures à 6 heures	4,20 €
6 heures à 10 heures	6,30 €
10 heures à 24 heures	8,50 €
Forfait 2 jours	12,00 €
Forfait 3 jours	16,00 €
Forfait 7 jours	22,00 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les différents tarifs proposés (horaire, mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) ci-dessus.
- **DIT** que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} mars 2013.

III. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – PROGRAMME 2013 - AVENUE DU MARÉCHAL FOCH (TRONÇON COMPRIS ENTRE LA PLACE JEAN MERMOZ ET LA RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE ET ENTRE LA RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE ET L'AVENUE GEORGES CLEMENCEAU) – APPROBATION DU PROJET – DEMANDES DE SUBVENTION ET DE PRÊT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint Délégué aux services techniques, aux travaux, aux espaces verts, à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

Afin de parfaire son réseau, la Ville de Neuilly-Plaisance souhaite procéder à la réalisation de travaux d'assainissement avenue du Maréchal Foch tronçon compris entre la Place Jean Mermoz et la rue du Général de Gaulle, d'une part et entre la rue du Général de Gaulle et l'avenue Georges Clemenceau, d'autre part.

Ces travaux consistent en la mise en place d'un réseau séparatif par création d'un réseau « Eaux Usées ».

Ces travaux une fois réalisés permettront le raccordement de l'ensemble des propriétés riveraines desservies.

Cette opération pouvant faire l'objet d'un co-financement de la part de l'agence de l'Eau Seine-Normandie, il est demandé à cette instance d'une part, une subvention aux taux le plus élevé, et d'autre part, un prêt sur le montant des travaux.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- **APPROUVE** la demande de prêt auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ces demandes.

IV. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE EN 2012.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean PERROT, Maire-Adjoint Délégué aux services techniques, aux travaux, aux espaces verts, à l'urbanisme, au développement durable, au cadre de vie et à la sécurité alimentaire,

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le "bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Neuilly-Plaisance au cours de l'année 2012 ci-annexé.
- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif de 2012 de la commune.

V. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES PARIS METROPOLE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

Syndicat mixte d'études, PARIS METROPOLE a été créé en juin 2009. Le syndicat est administré par un comité syndical, un bureau et un Président.

Son comité syndical se compose de représentants de chacune des collectivités de l'agglomération parisienne qui ont choisi d'adhérer. L'article 6.2 des statuts du syndicat mixte ouvert précise que « *le syndicat est administré par un comité composé de l'ensemble des membres. Chaque membre est représenté par un délégué disposant d'une voix délibérative. Les délégués des membres sont des élus désignés par leur assemblée délibérante. Sont désignés, en nombre égal, des délégués suppléants appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire* ».

Pour rappel, au sein de PARIS METROPOLE, toutes les collectivités sont égales. Le principe « une collectivité = une voix » est le garant de l'équité de la représentation de chacun des acteurs du syndicat.

Trois objectifs sont assignés au syndicat :

- la définition des partenariats possibles pour des projets de dimension métropolitaine, et pour cela l'identification des méthodes, études ou hypothèses de travail qui pourront être mises à disposition des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour faciliter la réalisation concrète de projets qui auront un effet durable sur le développement de l'agglomération,
- une réflexion et des propositions sur la solidarité financière et les diverses hypothèses de péréquation d'une part et de mutualisation d'autre part au sein de la métropole et à l'échelle régionale,
- une réflexion et des propositions sur l'évolution de la gouvernance de la métropole.

Par délibération en date du 30 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la Ville de Neuilly-Plaisance au syndicat mixte ouvert d'études PARIS METROPOLE et a désigné comme représentant de la Ville au comité syndical M. André PELISSIER comme représentant titulaire.

Suite à la vacance du poste de représentant suppléant, il est donc nécessaire de désigner un représentant du Conseil Municipal.

Aujourd'hui, il est proposé de procéder à la désignation du représentant suppléant de la Ville de Neuilly-Plaisance au comité syndical du syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole.

Ainsi, je vous propose de désigner M. Jean PERROT comme représentant suppléant de la Commune au Syndicat Mixte ouvert Paris Métropole.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Jean PERROT comme représentant suppléant de la Ville de Neuilly-Plaisance au sein de l'assemblée générale du syndicat mixte ouvert PARIS METROPOLE.

VI. DEMANDE DE REPORT DE L'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit que le temps d'enseignement s'organise, à partir de la rentrée de septembre 2013, sur une durée de 24 heures d'enseignement hebdomadaires pour tous les élèves, réparties sur 4 jours et demi avec l'introduction du mercredi matin. La durée maximale de la journée d'enseignement est fixée à 5h30, avec une demi-journée ne pouvant excéder 3h30 et une pause méridienne dont la durée ne peut être inférieure à 1h30.

L'aide personnalisée est pour sa part supprimée et remplacée par des activités pédagogiques complémentaires (aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, aide au travail personnel ou activité prévue par le projet d'école) qui doivent s'organiser sur une plage horaire définie par les acteurs de l'Education Nationale.

Des solutions d'accueil périscolaire devront obligatoirement être proposées aux familles par la collectivité territoriale jusqu'à 16h30.

L'application de cette réforme dans les écoles de Neuilly-Plaisance induit donc le bouleversement des pratiques antérieures.

Réduire la journée d'enseignement à 5h30 par jour signifie que notre commune devra prendre en charge les élèves 45 minutes supplémentaires par jour sur un temps de centre de loisirs ou d'études pour les enfants scolarisés en école élémentaire.

De plus, la réintroduction des enseignements le mercredi matin impliquera la présence des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), l'organisation d'un service de garderie du matin, le nettoyage des locaux scolaires après cette occupation, l'organisation d'un service de cantine, la mise en place de rotations d'autocars pour maintenir le transport scolaire des enfants domiciliés dans le Village de Plaisance et sur les Bords de Marne, l'ajout de vacations sécurité-écoles.

Globalement, cela nécessite la révision de l'emploi du temps de tous les agents municipaux intervenant dans les écoles à savoir : les agents d'entretien, les agents d'office, les ATSEM, les surveillants de cantine, les surveillants d'études, les agents sécurité-écoles, les chauffeurs d'autocars, les intervenants agréés par l'Education Nationale (sport, anglais...).

Toutefois, il est fort probable que les agents les plus impactés par cette réforme seront les animateurs du Centre Municipal de l'Enfance. En effet, l'organisation des centres de loisirs devra être revue pour faire face à une augmentation des effectifs à accueillir jusqu'à 16h30 et satisfaire aux exigences du décret qui prévoit que les collectivités pourront proposer un large éventail d'activités sportives, artistiques et culturelles en lien avec le développement durable...

Tout ceci induira des recrutements supplémentaires et des surcoûts pérennes pour notre commune. Nos priorités seront de répondre à ces nouveaux impératifs tout en continuant à accueillir les enfants jusqu'à 18h30 dans nos centres de loisirs pour permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

La transformation du mercredi matin en temps scolaire entraînera également un réaménagement d'activités artistiques, sportives et culturelles qui sont actuellement organisées par la MCJ, le CMASC, l'Ecole Municipale de Musique et les associations sportives pendant cette demi-journée. Les plannings d'occupation des locaux scolaires et sportifs seront de fait modifiés.

Les conséquences organisationnelles et financières liées à la mise en œuvre de cette réforme pour la commune de Neuilly-Plaisance sont donc nombreuses, très onéreuses et difficilement prévisibles pour certaines d'entre elles.

De plus, les délais qui nous sont impartis pour anticiper ces modifications importantes pour la vie des familles, des agents communaux et des enseignants sont très réduits.

Au regard de toutes ces problématiques, je souhaite donc que la Ville de Neuilly-Plaisance puisse disposer d'une dérogation pour n'appliquer cette réforme qu'à la rentrée de septembre 2014. Notre objectif que ce délai supplémentaire puisse nous permettre de travailler en concertation avec les services municipaux, les membres de l'Education Nationale et des parents d'élèves qui se réuniront en commission pour réfléchir à la mise en œuvre de cette réforme, tout en préservant l'intérêt de nos enfants et la qualité des services publics offerts aux usagers nocéens.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le report de la réforme des rythmes scolaires pour la commune de Neuilly-Plaisance à la rentrée de septembre 2014,
- **PRECISE** que Monsieur le Maire informera le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la demande de dérogation de la commune de Neuilly-Plaisance avant le 31 mars 2013.

VII. APPROBATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT (I.R.L.) DES INSTITUTEURS POUR L'ANNÉE 2012.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PELISSIER, Maire-Adjoint Délégué aux affaires scolaires et à l'enfance,

Conformément à l'article L. 212-6 du Code de l'Education, Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis a fixé rétroactivement, sur proposition du Comité des Finances Locales qui s'est réuni le 6 novembre 2012 et par courrier

adressé à Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance le 16 janvier 2013, le montant de l'Indemnité Représentative de Logement (I.R.L.) des instituteurs à 234,00 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** rétroactivement le montant de l'indemnité représentative de logement (I.R.L.) des instituteurs pour l'année 2012.

VIII. 11^{ème} SALON DU LIVRE POLICIER DE NEUILLY-PLAISANCE, « WEEK-END NOIR » DU SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 AVRIL 2013.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la culture, à l'emploi et à la formation,

Dans le cadre du 11^{ème} salon du livre policier des 13 et 14 avril 2013, la ville de Neuilly-Plaisance et ses partenaires, le Lions Club Neuilly Dhuys et la librairie Arthur de Nogent-sur-Marne et du Raincy, lancent la 8^{ème} édition des prix « LION NOIR » et « LIONCEAU NOIR ».

Le Prix « LION NOIR » sera attribué par un jury de dix personnes à l'auteur d'un roman publié au cours de l'année 2012, choisi au sein d'une liste de 9 nominés.

Le Prix « LIONCEAU NOIR » sera attribué à un auteur de roman policier pour la jeunesse, par les élèves de 17 classes de CM1 et CM2 de la ville, ouvrage choisi parmi 5 auteurs dont les élèves ont étudié les œuvres en 2012/2013.

Le lauréat du Prix « LION NOIR » se verra remettre en récompense un prix de 1 200 €.

Le lauréat du Prix « LIONCEAU NOIR » se verra attribuer un prix de 500 €.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le principe du versement d'une subvention totale de 1 700 € au titre des prix « LION NOIR » et « LIONCEAU NOIR ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.